



# COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION 2014

## SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)





## UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre aujourd'hui deux missions complémentaires conjointement dévolues par la loi à EDF SEI pour les DOM, en application du régime dérogatoire.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

### 1. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

EDF SEI assure, pour l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la concession, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès au réseau, dans des conditions non discriminatoires, aux réseaux publics de distribution.

Ces activités sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Il couvre les charges de gestionnaire de réseau. Il doit garantir au gestionnaire de réseaux les moyens d'entretenir et de développer les réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité assurant leur pérennité.

Le tarif (HT) est identique en tout point du territoire national ; ce principe de péréquation tarifaire qui garantit l'égalité de traitement des clients est également un atout de développement économique du territoire.

Le tarif en vigueur (TURPE 3) jusqu'à fin 2014 a été remplacé par le TURPE 4 à partir de 2014. Il est actualisé chaque année, selon une formule d'indexation fixée par la CRE.

Le coût d'acheminement de l'électricité figure sur la facture du consommateur, dont il représente environ 46 %.

### 2. La fourniture d'électricité

EDF SEI assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente (tarifs bleu et vert). Les clients, qui bénéficient du Tarif de Première Nécessité (TPN), relèvent également de cette mission.

Ces tarifs réglementés sont fixés par les pouvoirs publics et les conditions générales de vente associées sont élaborées en concertation avec la FNCCR.



## Sommaire

<b>EDITORIAL</b> .....	<b>03</b>
<b>L'ANNEE 2014 EN QUELQUES DATES</b> .....	<b>04</b>
<b>LES ENJEUX POUR 2015</b> .....	<b>06</b>
<b>FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION</b> .....	<b>08</b>
<b>LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION</b> .....	<b>11</b>
LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDEES AU RESEAU .....	13
LES CONSOMMATEURS RACCORDES AU RESEAU.....	13
<b>VOS INTERLOCUTEURS</b> .....	<b>15</b>
<b>LES ACCUEILS D'EDF</b> .....	<b>16</b>
<b>A. LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE</b> .....	<b>18</b>
<b>A.1 La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour EDF</b> .....	<b>19</b>
<b>A.2 Le compte-rendu de la politique d'investissement d'EDF</b> .....	<b>22</b>
<b>A.3 Le raccordement des consommateurs et des producteurs</b> .....	<b>27</b>
<b>A.4 Perspectives et enjeux</b> .....	<b>29</b>
<b>A.5 Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession</b> .....	<b>31</b>
<b>B. LA FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE.</b>	<b>40</b>
<b>B.1 Les évolutions législatives et réglementaires</b> .....	<b>41</b>
<b>B.2 La relation clientèle</b> .....	<b>47</b>
<b>B.3 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF</b> .....	<b>49</b>
<b>B.3.1 Une organisation adaptée</b> .....	<b>51</b>
<b>B.4 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement</b> .....	<b>55</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>57</b>
<b>1. Les indicateurs de suivi de l'activité</b> .....	<b>58</b>
<b>1.1 Le réseau et la qualité de desserte</b> .....	<b>58</b>
<b>1.2 Le raccordement des clients</b> .....	<b>62</b>
<b>1.2 Le raccordement des clients</b> .....	<b>62</b>
<b>1.3 La qualité des relations et des services</b> .....	<b>63</b>
<b>2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2014</b> .....	<b>65</b>

## EDITORIAL

---

Le Compte-rendu Annuel d'Activité de Concession (CRAC) constitue un support fondamental dans la relation entre l'autorité concédante et le concessionnaire. Chaque année, sa présentation consacre un moment privilégié de dialogue entre les deux parties, basé sur une relation de confiance, de transparence et de proximité.

Ce compte-rendu d'activité retrace les faits marquants de la concession pour l'année 2014, et présente les informations chiffrées relatives à l'accomplissement de nos missions de concessionnaire, conformément aux dispositions de l'article 32 du cahier des charges de concession.

Dans un contexte d'attentes et d'exigences croissantes de l'ensemble des parties prenantes, et en premier lieu de l'ensemble de nos clients, sur la qualité des prestations délivrées par les opérateurs de service public, les clients d'EDF Archipel Guadeloupe ont à nouveau exprimé un très bon niveau de satisfaction en 2014. En effet, la satisfaction des clients particuliers, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales s'établit à 83,3%. En cohérence avec cette expression, le résultat du baromètre d'image de l'entreprise EDF Archipel Guadeloupe demeure excellent, puisque l'entreprise se maintient en 2014 au rang d'entreprise préférée des Guadeloupéens.

Ces bons résultats confortent nos orientations d'actions de progrès dans tous les domaines de la distribution et commercialisation d'électricité sur le territoire de la concession, avec en particulier des programmes d'investissements soutenus dans la fiabilisation des réseaux et la qualité du produit électricité livré aux consommateurs, en parfaite collaboration et cohérence avec les actions d'électrification rurale développées par le Symeg, mais aussi par une politique de modernisation et d'amélioration des services proposés aux différents segments de clients.

La diminution de 15% en 2014 du nombre de clients classés comme « mal alimentés en électricité » témoigne de cet engagement commun de l'autorité concédante et du concessionnaire dans ce domaine.

L'année 2014 a également été jalonnée des périodes de réalisation de contrôles exercés par l'autorité concédante sur l'activité de la concession. Ces contrôles, prévus par le cahier des charges de concession, complètent le partage des données qu'offre traditionnellement le compte-rendu annuel de concession. Ils permettent ainsi à l'autorité concédante d'analyser en profondeur des domaines précis d'activité, dans le domaine des réseaux, des données fiscales et financières ou des données relatives à la gestion de la clientèle.

EDF Archipel Guadeloupe poursuit sa mission de gestionnaire du système électrique, de gestionnaire des réseaux et de commercialisateur d'électricité sur le territoire de la concession en mettant en œuvre au quotidien l'expertise et l'engagement de ses salariés, tout en préparant l'avenir et la transition énergétique.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte de l'Electricité de la Guadeloupe demeure notre partenaire principal et privilégié pour l'atteinte de cette ambition.

**Directeur d'EDF Archipel Guadeloupe**

**Pascal MITHOIS**

## L'ANNEE 2014 EN QUELQUES DATES

### SUR VOTRE TERRITOIRE ...

## LES FAITS MARQUANTS DE 2014

- **Les résultats de satisfaction clientèle atteignent 83,3% sur les quatre segments "Particuliers, Professionnels, Collectivités locales et Entreprises"**. Ce résultat illustre les améliorations perçues par les clients au travers du programme des « engagements EDF et moi ».

- **Un critère B Travaux HTA divisé par deux grâce à la planification et à l'optimisation des travaux à réaliser dans les secteurs consignés. En progrès par rapport à 2013**

- **Organisation d'un séminaire entre les services d'EDF et du Sy.MEG (30/01)**

- **de nouveaux services de simplification des démarches client sont accessibles depuis notre canal internet ou par téléphone :**

Un serveur Vocal de paiement (n° vert gratuit 0800 230 230) est accessible 24h/24h, 7j /7.

Une souscription ou une cessation de contrat est réalisable par téléphone auprès de nos conseillers clientèle.

Une demande de raccordement peut désormais se faire par internet.

#### LES NOUVEAUX SERVICES D'EDF c'est simple et facile !

Grâce aux nouveaux services d'EDF Archipel Guadeloupe, vous pouvez :

- Payer votre facture 24h/24, 7j/7 par téléphone au :  
**0800 230 230**
- Souscrire un nouveau contrat par téléphone au :  
**0590 91 76 00**
- Effectuer votre demande de raccordement par internet sur le site :  
**guadeloupe.edf.com**

- **Création de bureaux d'accueils dédiés aux demandes de raccordement et à la solidarité à l'agence clientèle de Bergevin**

- **Un séminaire solidarité s'est tenu le 24 avril 2014 à l'attention des collectivités locales et des acteurs du domaine social sur le thème "La solidarité, une responsabilité partagée"**.

- **Création de la Cellule de Pilotage Centralisé "CPC" à l'agence Technique Clientèle depuis juillet 2014**. L'objectif de la CPC est d'optimiser les tournées d'intervention technique pour réduire les délais d'attente client. Les premiers résultats sont visibles avec des délais de mise en service < 5 jours.

- **Passage de la tempête Bertha le 01/08/14-15h45** (5 incidents HTA en Guadeloupe en Vigilance Jaune) - supports cassés et ruptures de chaînes d'isolateurs : impact sur Critère B du mois : 3,7 min ; bonne mobilisation des équipes EDF pour rétablir l'électricité dans la journée.

- Incident généralisé (Black Out) à Marie-Galante le 14 août 2014.

La totalité des clients de Marie-Galante ont été privés d'électricité à la suite d'un incident au poste source de Folle Anse survenu à 1h46.

- **Tenue d'un séminaire élagage le 17/11/14** (10 élagueurs, présence des médias RCI, Canal 10, France Antilles)

- **Tenue de la conférence départementale le 7 mai à la DEAL**

- **Contrôle de la concession sur les années 2010 à 2013**

## L'ANNEE 2014 EN QUELQUES DATES

### AU PLAN NATIONAL ...

#### Évolution de la CSPE au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le gouvernement a décidé, comme le permet la loi, de limiter la hausse de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) à 3 €/MWh au 1<sup>er</sup> janvier 2014, portant ainsi sa valeur à 16,5€/MWh.

#### Publication au Journal Officiel de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

Le **28 janvier**, la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été publiée au Journal officiel. Ce texte prévoit notamment la création de métropoles et la mise en place, dans les zones moins peuplées, de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. Un deuxième projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales a été adopté en lecture définitive par l'assemblée nationale le **17 décembre**.

#### Modification de l'article 2 du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale

Le **18 mai**, le décret n° 2014-496 du 16 mai 2014 modifiant l'article 2 du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, a été publié au Journal officiel. Il permet aux préfets d'étendre, à titre dérogatoire, le bénéfice des aides à l'électrification rurale aux travaux effectués sur le territoire de toute commune dont la population totale est inférieure à 5000 habitants. L'ancienne rédaction de l'article limitait ce bénéfice aux travaux effectués sur le territoire des communes dont la population totale est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

#### Inauguration à Paris d'un espace pédagogique d'ERDF dédié aux smart grids et au compteur communicant

Le **20 mai**, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a inauguré en présence de Philippe Monloubou, président du directoire d'ERDF, l'espace d'information national d'ERDF dédié au compteur communicant et aux smart grids. Ce showroom national situé à Paris XV<sup>e</sup> présente notamment les évolutions technologiques du réseau électrique. Des espaces d'échanges sur les enjeux énergétiques des territoires existent également à Nice et à Lyon, d'autres seront prochainement créés en région.

#### L'Efficacité Énergétique

Dans les Territoires d'EDF SEI, l'efficacité énergétique donne déjà ses fruits. On constate en effet un ralentissement de la croissance de la demande électrique depuis 4 ans, passée de l'ordre de + 4% par an à environ **+1%, au périmètre SEI**. Cette modération est liée à la crise économique, mais aussi aux actions d'EDF, associée depuis 10 ans à l'ADEME et aux Régions, pour développer la maîtrise de l'énergie auprès des différents publics (particuliers, collectivités, industriels...).

## LES ENJEUX POUR 2015

---

### CONCERNANT VOTRE CONCESSION...

**Mise en œuvre d'une feuille de route, sur deux années, pour la fiabilisation de la cartographie et des données patrimoniales.**

Un diagnostic complet a été réalisé afin d'apprécier le niveau de fiabilisation de la cartographie. Un plan d'actions est mis en œuvre afin de permettre à la cartographie d'atteindre le niveau attendu au regard des nouveaux enjeux annoncés.

**Amélioration de la qualité de fourniture et réduction du nombre de clients mal alimentés**

Nous poursuivons nos efforts pour que la qualité de l'électricité perçue par le client soit toujours meilleure.

**Garantir les 10 engagements de la charte « EDF et Moi »**

EDF Archipel Guadeloupe poursuit la déclinaison de ses engagements clients autour de trois axes :

- Offrir une relation fluide et personnalisée
- Apporter des conseils d'expert
- Garantir une qualité de fourniture améliorée

**Poursuivre la sécurisation des postes sources**

Bien que ne faisant pas partie de la concession, les postes sources jouent un rôle essentiel dans la qualité de la desserte, notamment en cas de reprise du réseau après incident.

Aussi, nous avons prévu de construire un poste source sur la commune de Trois-Rivières, afin de sécuriser la desserte électrique de la région sud - Basse-Terre.

Le chantier continue en 2015, avec une prévision de mise en service en juin 2016.

## LES ENJEUX POUR 2015

---

### AU PLAN NATIONAL...

#### Poursuite des discussions sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions. Il a pour objet de proposer une nouvelle organisation territoriale de la République en substituant à la clause de compétence générale « des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité ». Le Sénat a entamé la discussion générale sur ce projet de loi le **16 décembre 2014**.

#### Projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte (LTECV)

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale, le 14 octobre 2014, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte est examiné par le Sénat en vue d'une promulgation au cours du premier semestre 2015.

Par ailleurs, à la suite de l'appel à projet lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 528 collectivités ont exprimé le souhait de s'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte. Le **9 février 2015**, a été rendue publique la liste des 212 collectivités dont les projets ont été retenus au titre des « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».



## FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

---

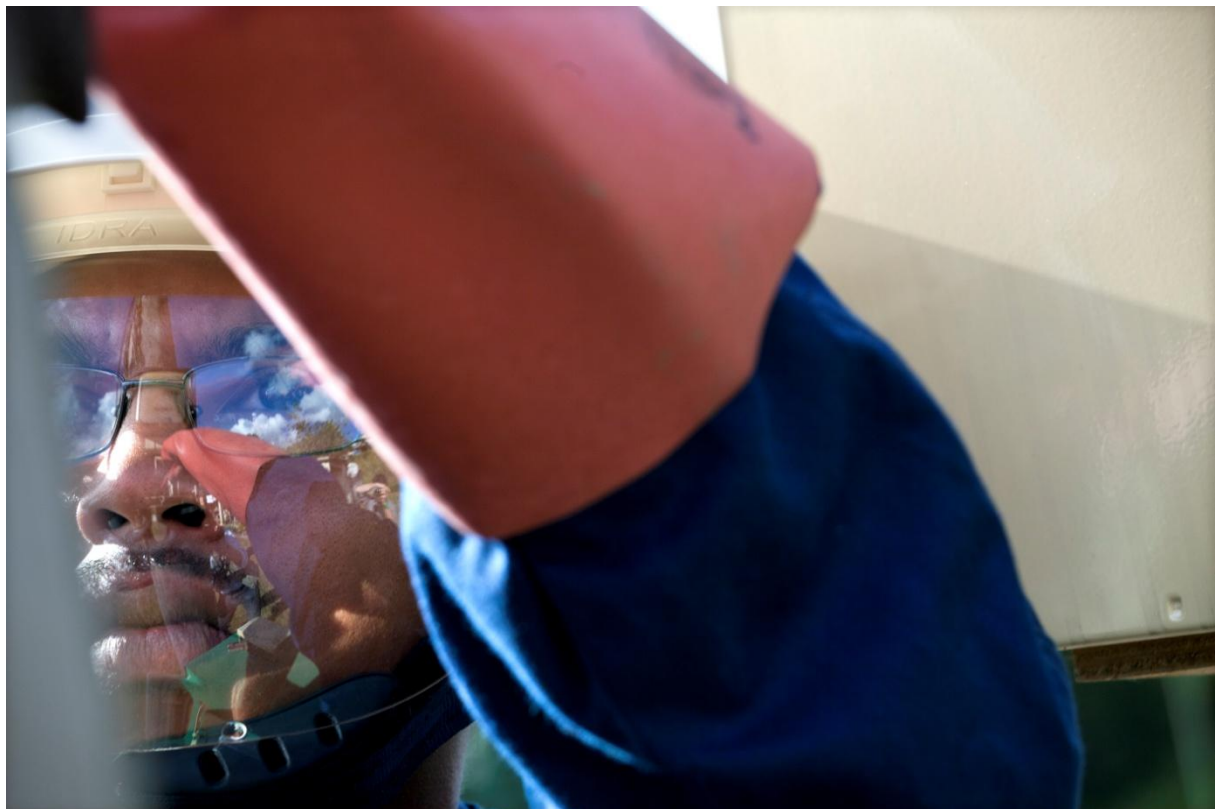
### L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

#### L'ORGANISATION DU SYSTÈME FRANÇAIS DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX ÉCHELONS :

**Au niveau national**, EDF dispose en Corse et dans les Départements d'Outre Mer (DOM), au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal, dans sa zone de desserte, pour l'exploitation et le développement des réseaux publics de distribution d'électricité. EDF assure également la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente.

Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ;

**Au niveau local**, un contrat de concession organise la relation contractuelle entre EDF et l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) sur le territoire de cette dernière.



## FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

---

### L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE DE LA CONCESSION

L'alimentation en énergie des concessions en Corse et dans les DOM est assurée par le système électrique sur chaque zone où l'offre et la demande sont ajustées à tout instant. La réalisation de cet ajustement s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport. Le bilan prévisionnel est proposé par EDF et validé par le ministère. Le bilan prévisionnel sert à élaborer le plan pluriannuel des investissements et peut constituer une base de réflexion pour la préparation des SRCAE.

#### Les postes-sources

Situés à la charnière entre le réseau public de transport et le réseau public de distribution, les postes-sources jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution, tout en contribuant à la sûreté du réseau public de transport.

Ces postes sont la propriété d'EDF, en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution.

#### La production locale

Les territoires insulaires sont caractérisés par une proportion dans le mix énergétique plus ou moins forte des centrales électriques à base de combustibles fossiles. Ces dernières sont non seulement source d'émission de gaz à effet de serre mais contribuent à la dépendance des territoires insulaires vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables permet de réduire à la fois les émissions CO<sub>2</sub> et la dépendance énergétique des îles.

Parmi les filières technologiques possédant un fort potentiel de développement figure l'énergie solaire photovoltaïque (PV). Les centrales PV ont été développées massivement ces dernières années jusqu'à atteindre une proportion importante dans le mix énergétique. Afin de pouvoir maîtriser l'impact sur l'équilibre production/consommation du système électrique, le législateur a limité par arrêté ministériel le taux maximum de la puissance instantanée produite sur l'île à base des sources d'énergie intermittente (principalement solaire et éolienne), ainsi au-delà de 30 % de la puissance instantanée provenant des énergies intermittentes certaines centrales de production de ce type peuvent être déconnectées, la production complémentaire étant produite par des énergies non intermittentes.

## VOTRE CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

Les deux doubles pages *infra* présentent en synthèse les données essentielles de votre concession.

Au périmètre de votre concession, le réseau public de distribution d'électricité se composait, à fin 2014, de :

<b>2 046</b>	km de ligne moyenne tension HTA
<b>2 542</b>	Postes de transformation HTA / BT
<b>4 012</b>	km de ligne basse tension

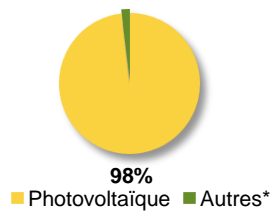
Pour assurer la desserte en électricité du Territoire, EDF met en œuvre des moyens pour la gestion du système électrique (réseau de transport, postes sources, réseau HTA-BT).

## LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

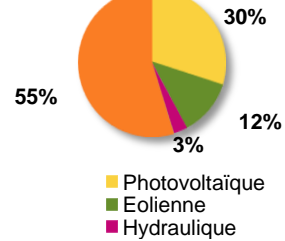
### LES CLIENTS DE LA CONCESSION

Clients en injection et  
Clients en soutirage

Répartition du nombre de prod

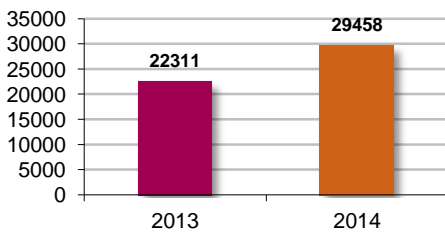


Puissance des producteurs

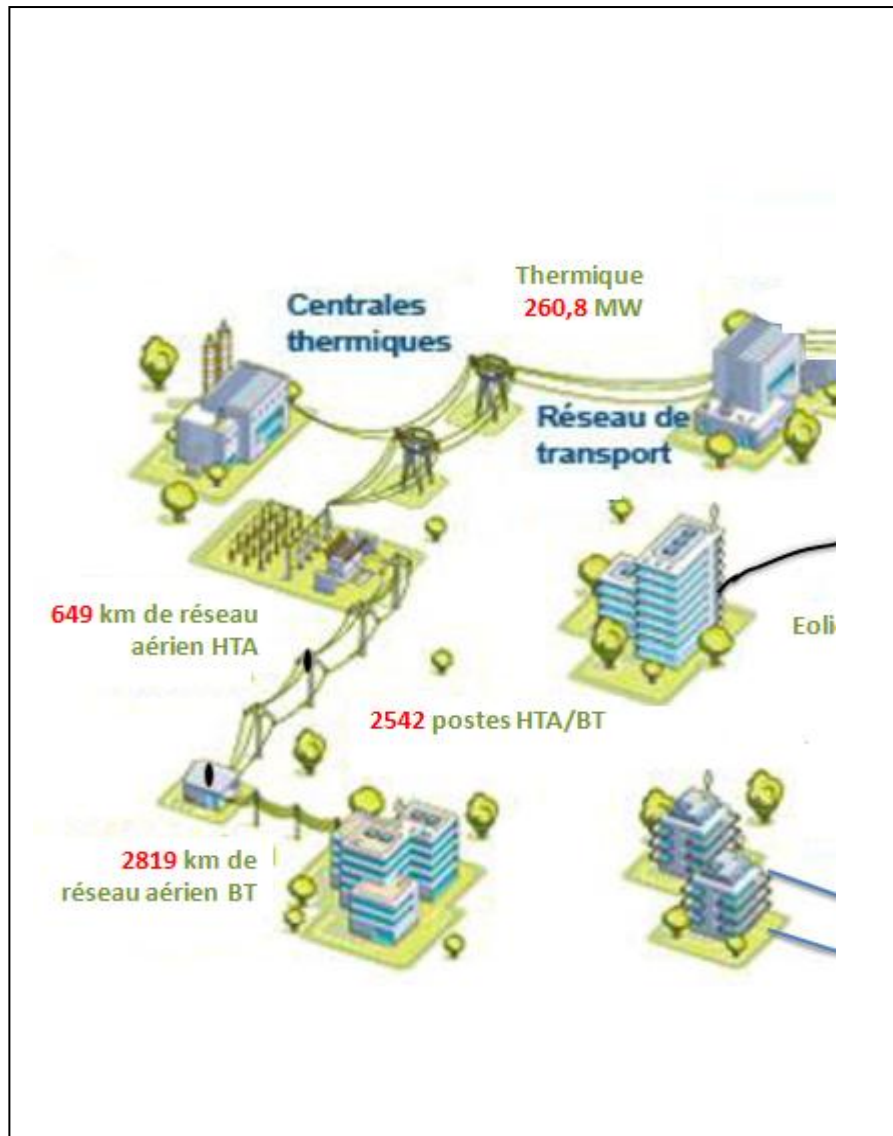
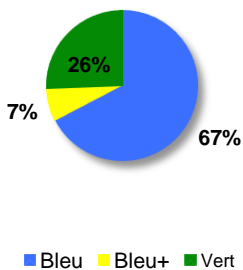


\* producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse...

Clients bénéficiaires du Tarif Première Nécessité



Répartition des consommations des clients au Tarifs Bleu, Bleu +, Vert



## LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

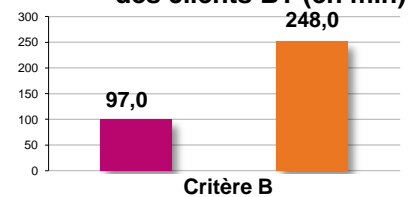
### Chiffres clés concernant le réseau de distribution publique d'électricité

14	Postes-sources
1 645	Installations de production
2 046	km de réseau Moyenne Tension HTA
2 542	Postes de transformation HTA/BT
4 012	km de réseau Basse Tension
242 954	Points de livraison

## La qualité de desserte

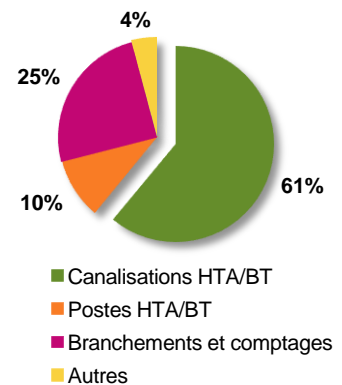
### Critère B Réseau TCC hors Production, HTB et PS (en mn)

#### Durée moyenne de coupure des clients BT (en mn)



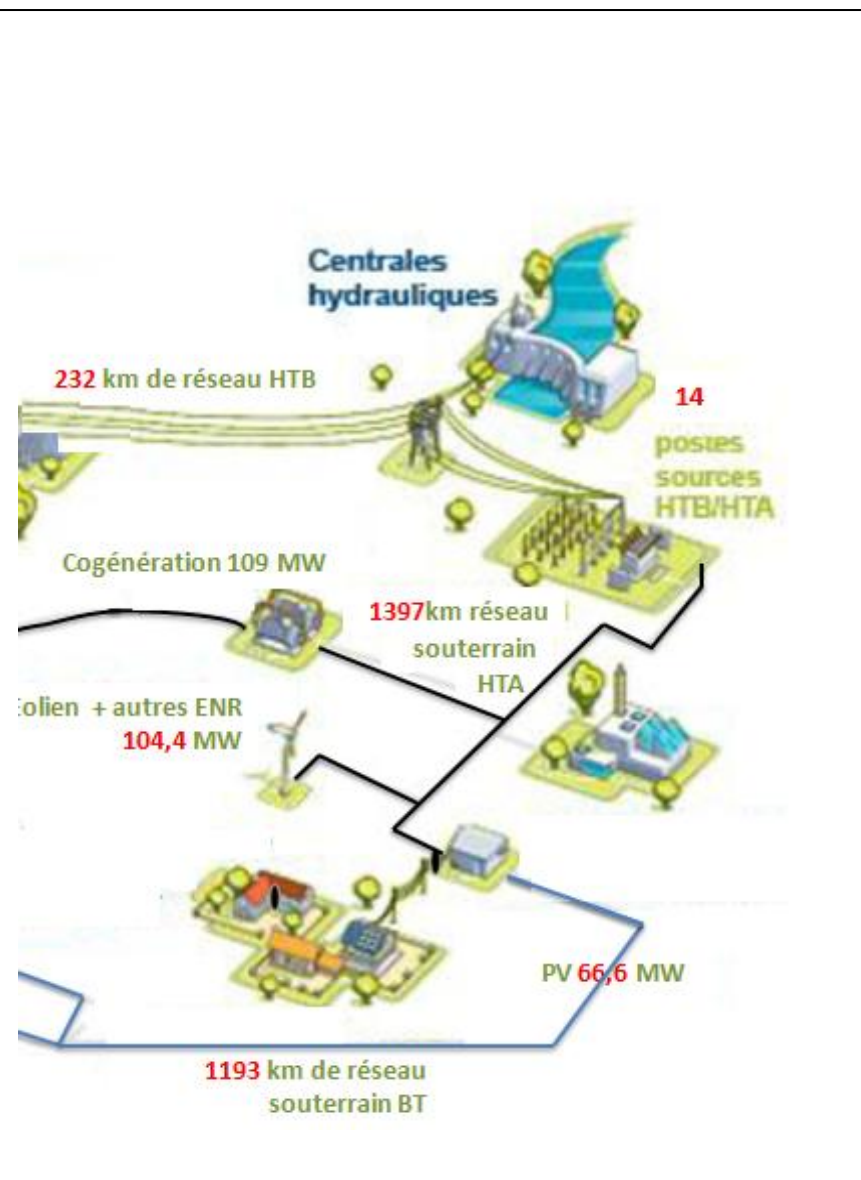
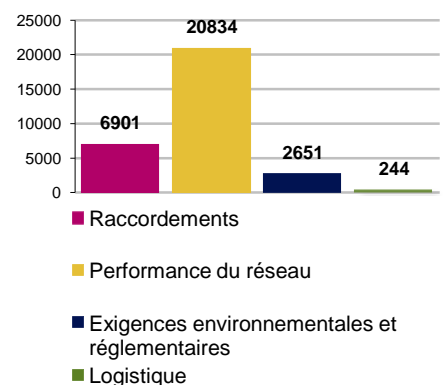
■ Moyenne nationale ■ Moyenne concession

#### Valeur nette comptable des ouvrages



#### Les investissements et le patrimoine

#### Investissements EDF sur la concession (k€)





## LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

### LES UTILISATEURS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LA CONCESSION

#### LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDEES AU RESEAU

Installations de production à fin 2014	Concession	
	Nombre	Puissance délivrée *
Total	1655	348,2
dont producteurs d'énergie d'origine thermique	2	139,6
dont producteurs d'énergie d'origine hydraulique	15	9,1
dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	** 1622	66,6
dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	10	23,9
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	2	109

\* La puissance est exprimée en kVa pour les producteurs raccordés en basse tension et en KW pour ceux raccordés en HTA.

\*\* 54 producteurs autonomes photovoltaïque des îles du nord avaient été comptés dans le CRAC de 2013

#### LES CONSOMMATEURS RACCORDES AU RESEAU

Total des clients de la concession	Concession		
	2013	2014	Variation (en %)
Nombre de clients	207 754	210 903	+ 1,5 %
Énergie acheminée (en MWh)	1 507	1 506	- 0,1 %
Recettes d'acheminement (en k€)	59 224	61 875	+ 4,5 %

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA	Concession		
	2013	2014	Variation (en %)
Nombre de clients	206 323	209 400	+ 1,5 %
Énergie acheminée (en mWh)	1 018	1 012	- 0,5 %
Recettes d'acheminement (en k€)	46 331	48 482	+ 4,6 %

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA	Concession		
	2013	2014	Variation (en %)
Nombre de clients	887	956	+ 7,8 %
Énergie acheminée (en MWh)	107	110	+ 3,0 %
Recettes d'acheminement (en k€)	3 800	3 867	+ 1,8 %

Total des clients HTA	Concession		
	2013	2014	Variation (en %)
Nombre de clients	544	547	+ 0,6 %
Énergie acheminée (en MWh)	383	384	+ 0,4 %
Recettes d'acheminement (en k€)	9 093	9 526	+ 4,8 %

## LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

### LES CLIENTS DE LA CONCESSION ET LA FOURNITURE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

La segmentation des clients est faite en fonction de leur puissance souscrite et de leur tension de raccordement au réseau public de distribution d'électricité : Basse Tension (BT) ou Moyenne Tension (HTA). **EDF, en tant que concessionnaire, assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession.**

Clients aux Tarifs Réglementés		Tension	Niveau de puissance	Clients hors Tarifs Réglementés	
Contrats	Prestations couvertes			Contrats	Prestations couvertes
Tarif Vert	Acheminement + Fourniture	HTA	> 180 kW	CARD	Acheminement
Tarif Bleu +			< 180 kW	Contrat unique	Acheminement + Fourniture
Tarif Bleu		BT	> 36 kVA		
			≤ 36 kVA		

## VOS INTERLOCUTEURS

---

### VOS INTERLOCUTEURS CHEZ EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

<b>Nom / Fonction</b>	<b>Tél.</b>	<b>Fax</b>
M. Pascal MITHOIS <i>Directeur</i>	05 90 82 40 33	05 90 83 30 02
M. Cédric BOISSIER <i>Directeur Adjoint</i>	05 90 82 40 35	05 90 83 30 02
M. Patrick POGNON <i>Responsable du Service Réseau électricité</i>	05 90 82 40 01	05 90 91 78 96
M. Olivier MEYRUEIS <i>Responsable du Service Clientèle</i>	05 90 82 40 05	05 90 82 41 80
M. Harry NELSON <i>Responsable des relations liées à la concession</i>	05 90 82 41 50	05 90 91 78 96
M. Patrick TURLEPIN <i>Responsable collectivités locales</i>	05 90 38 24 40	05 90 38 20 60
Mme Ingrid ERAVILLE <i>Responsable de solidarité Energie</i>	05 90 82 42 54	05 90 82 41 80
M. Max BORDELAIS <i>Responsable Qualité Sécurité Environnement et Responsable Communication</i>	05 90 82 40 75	05 90 83 30 02

## LES ACCUEILS D'EDF

---

### L'accueil pour le dépannage

En cas d'incident ou de panne technique, les clients de la concession peuvent joindre EDF 24h/24 et 7/7 à l'accueil « **Dépannage Electricité** » : tel: N° 0590 82 43 00

### L'accueil pour le raccordement des consommateurs

Les demandes de raccordement d'une installation de consommation d'électricité sont reçues par :

- l' « Agence Raccordement Electricité » (ARE) pour les clients des communes « continentales »
- l'agence d'exploitation/clientèle de chacune des îles du sud pour le traitement des demandes de raccordement au réseau électricité venant des clients particuliers. L'agence reçoit et enregistre les demandes, établit le devis, réalise l'étude et suit les travaux.

### L'accueil pour le raccordement des installations de production

Les demandes de raccordement d'une installation de production d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA sont reçues par le « **Guichet Raccordement Producteur** ».

Pour les installations de production de puissance supérieure à 36 kVA, l'accueil est assuré par le « **Guichet Raccordement des Producteurs HTA et BT > 36 kVA** »

### Les différents points d'accueil sur le territoire de la Guadeloupe

**Agence de Pointe à Pitre Bergevin** (Clients particuliers)

**Agence de Basse Terre** (Clients particuliers)

**Agence Entreprise et Collectivités** à Morne Bernard Baie-Mahault  
(Clients professionnels tarifs bleu et vert)

**Agence de Milénis** aux Abymes (Clients particuliers)

**Accueil des saintes** (Clients particuliers)

**Agence de Marie Galante** (Clients particuliers)

Accueil de la Désirade (Clients particuliers)

### Sur Internet :

Une bannière sur notre site : [guadeloupe.edf.com](http://guadeloupe.edf.com) renvoyant sur les détails et les explications des 10 engagements

### Sur facebook :

Une information sur : [fb.com/edf.guadeloupe](https://www.facebook.com/edf.guadeloupe)

# PARTIE A





## A. LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

- A.1 La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour EDF
- A.2 Le compte rendu de la politique d'investissement en 2014
- A.3 Le raccordement des consommateurs et des producteurs
- A.4 Les perspectives et les enjeux pour 2015
- A.5 Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

## A.1 LA QUALITE DE L'ELECTRICITE DISTRIBUEE : UN ENJEU MAJEUR POUR EDF

### A.1.1 LA CONTINUITE DE LA FOURNITURE

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2014, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité. Ces informations sont développées ci-après.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min)	Concession		
	2013	2014 *	Variation (en %)
Toutes causes confondues (Critère B Concession) <sup>1</sup>	<b>278,69</b>	<b>247,78</b>	-16%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) <sup>2</sup>	<b>274,88</b>	<b>247,78</b>	-15%
Dont origine Production	<b>44,68</b>	<b>49,39</b>	11%
Dont origine réseau HTB	<b>0,67</b>	<b>16,40</b>	
Dont origine réseau Poste Source	<b>11,94</b>	<b>19,74</b>	-65%
Dont incident sur le réseau de distribution publique	<b>113,27</b>	<b>123,27</b>	-14%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	<b>104,32</b>	<b>88,83</b>	-52%

\* Depuis l'année 2014, les interruptions du réseau BT sont incluses dans le calcul du critère B, aussi bien pour les incidents que pour les travaux

#### B global distribution + transport : 248 minutes

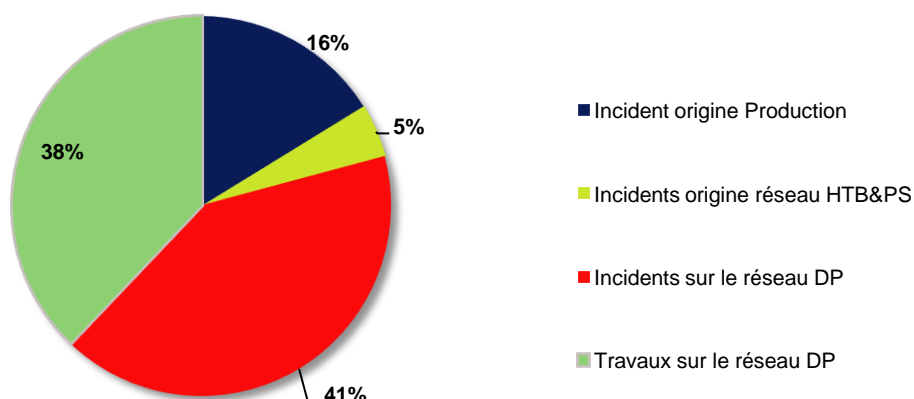
Le critère B réseau est de **248 mn**, en diminution de 31 min par rapport à 2013 où la performance avait été de 278 mn.

Pour 2014, nous avons inclus dans le calcul du B Réseau, la basse tension (travaux et incidents). Nous obtenons un excellent résultat, qui ramené au périmètre de 2013, serait de 183 mn, le meilleur résultat depuis 2008.

Le gain est surtout significatif au niveau de la HTA (incidents et travaux)

La continuité de fourniture est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique (DP), incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

<sup>2</sup> Conformément à la proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 13/11/2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finals alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la proposition précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

**Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)**


L'année 2014 n'a pas connu d'évènements climatiques d'importance majeurs. Par ailleurs la qualité de la fourniture a été affectée par les incidents sur le réseau HTB et sur les moyens de production suivants :

Toutes causes confondues, hors incidents sur le réseau HTB et hors incidents Production, le temps de coupure moyen 3 min est, au niveau de la concession, de 248 minutes en 2014, contre 279 minutes en 2013.

Le temps de coupure moyen corrigé de l'impact des événements exceptionnels (ou critère B HIX4) est de 212 minutes, hors incidents sur le réseau HTB et hors incidents Production.

**EDF améliore en permanence la qualité de l'électricité distribuée sur sa zone de desserte et la sécurisation des réseaux grâce à l'engagement de son personnel, la maîtrise de ses métiers et sa politique en matière d'investissement et de maintenance.**

## A.1.2 LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTE PAR DES PERTURBATIONS

Nombre de clients BT	2013	Concession	
		2014	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	12 054	8 383	-30%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	39 678	12 898	-67%

Le nombre de clients affectés par plus de 6 coupures longues est essentiellement dû à l'impact de l'incident au poste source de Capesterre (post incendie de juillet 2012).

<sup>3</sup> Cf. note 1 supra.

<sup>4</sup> Cf. note 2 supra.

## A.1.3 LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En Basse Tension, un Client est dit « Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou – 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 volts et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, EDF utilise un modèle statistique, qui compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

Clients BT Mal Alimentés	Concession		
	2013	2014	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	9670	8163	-15,58%
Taux de Clients Mal Alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	4,65	3,36	-27,74%

**Malgré une augmentation du nombre de clients, le renforcement des réseaux BT et l'optimisation des schémas de conduite portent leurs fruits. Ils conduisent à une baisse significative des clients mal alimentés de -15%.**

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L.2224-31 du code général des collectivités territoriales), EDF, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour EDF, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

### Points Forts du réseau HTA

- Taux d'enfouissement de 70%
- Pas de contrainte en régime normal
- Un réseau jeune
- Structure en fuseau de postes sources à postes sources
- Taux équipement des départs en OMT (Organes de Manœuvres Télécommandés) en moyenne de 4 par départ HTA

La stratégie d'EDF Archipel Guadeloupe passe par un renforcement des postes sources, du réseau HTB, un enfouissement de ses structures souterraines HTA et une augmentation significative, dans la durée, du nombre d'OMT.

## A.2 LE COMPTE-RENDU DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'EDF

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L.2224-31 du code général des collectivités territoriales), EDF, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour EDF, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

La stratégie d'investissement sur le département vise à continuer l'amélioration de la qualité de desserte, de garantir la sécurité des biens et des personnes par un programme de :

- renouvellement des réseaux CPI HTA
- renforcement des réseaux HTA
- la poursuite des travaux d'enfouissement
- le traitement des antennes
- L'amélioration de la réactivité par l'accroissement, dans la durée, du nombre d'OMT
- Des travaux de sécurisation de nos réseaux BT

Par ailleurs, il faut noter que le CB a été divisé par deux en six ans.

### A.2.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'EDF SUR VOTRE CONCESSION EN 2014

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'EDF en 2014, dans le domaine concédé et dans les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2014.

<b>Investissements EDF (en k€)</b>	2013	2014
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	<b>7 364</b>	<b>6901</b>
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	<b>28 918</b>	<b>23485</b>
2.1 Performance du réseau	<b>25 896</b>	<b>20834</b>
Dont renforcement	<b>7 789</b>	<b>6170</b>
Dont climatique	<b>3 463</b>	<b>826</b>
Dont modernisation	<b>12 395</b>	<b>10210</b>
Dont moyens d'exploitation	<b>2 249</b>	<b>3628</b>
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	<b>2 923</b>	<b>2651</b>
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	<b>143</b>	<b>-646</b>
Dont sécurité et obligations réglementaires	<b>1 274</b>	<b>2198</b>
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	<b>696</b>	<b>1099</b>
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	<b>313</b>	<b>244</b>
<b>Total (en k€)</b>	<b>36 595</b>	<b>30 630</b>
Dont investissements postes-sources	<b>10 234</b>	<b>9 586</b>

Les gros chantiers d'investissement du délibéré sont programmés sur plusieurs années. Les dépenses fluctuent d'une année à l'autre, mais la tendance globale est maintenue à la hausse. En 2014 un accent particulier a été mis sur les travaux de mise en sécurité. Les dépenses d'enfouissement prévues dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession qui ont été approvisionnées à hauteur de 800 k€ n'ont pas pu être consommées dans l'année du fait du retard de certains chantiers.



Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2014, avec la localisation des travaux, est proposée en annexe 2 du Compte-rendu annuel d'Activité (CRAC) d'EDF.

Par ailleurs, EDF réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte. Le tableau ci-après présente les investissements d'EDF sur les moyens de production, le réseau HTB et les postes-sources situés hors du périmètre géographique de votre concession mais alimentant les clients de la concession :

#### Investissements EDF (en k€)

	2013	2014	Variation (en %)
Ligne HTB de Besson Sainte Anne	468	248	-47%
Ligne HTB de Baie Mahault Capesterre	0	703	
Poste-source de.Besson...	0	310	
Poste-source de Baie Mahault	59	158	168%
Poste-source de. Rivière Sens...	1456	591	-59%
Poste-source de Trois Rivières	877	2 749	213%
Poste-Source de Bouillante	1085	1578	45%
Poste source de Petit Pérou	158	75	-53%
Poste PEI (raccordement)	384	409	7%
Poste source de Marie Galante	1128	930	-18%
Poste source de Ste Rose	171	106	-38%

## A.2.2 LA MISE EN ŒUVRE EN 2014 DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES RESEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par EDF sur votre concession, annoncés lors de la conférence départementale suivant la loi NOME.

CHANTIERS	COMMUNE	COMMENTAIRES	AVAN CEMENT	MOTIF	HTA (M)	MONTANT (€)
Création départ Producteur tronçon IACM 26G -D201&D205	Capesterre MG	Conforme aux prévisions	100%	Renforcement	1 800	163 000
Création départ Producteur tronçon D201&d206-Antenne Ferme éolienne	Capesterre MG	Conforme aux prévisions	100%	Renforcement	5 160	415 464
Renouvellement amont des départs HTA Tassius et Durivage	Sainte Anne	Conforme aux prévisions	99%	Renouvellement	2 480	194 000
Dédoubllement du départ HTA Léotard: Création départ CADET	Sainte Rose	Impact nouvelle procédure DT.DICT	0%	Renforcement	7 700	772 566
Bouclage SECRETAN-SINOBOLE	Sainte Anne	Difficulté d'obtention de convention	68%	Modernisation	1 255	171 415
Dédoubllement du départ HTA Proto	Baie Mahault	Impact nouvelle procédure DT.DICT	3%	Renforcement	2 870	299 447
renouvellement Sortie HTA départ GOYAVE	Capesterre BE	Impact nouvelle procédure DT.DICT	63%	Renouvellement	1 000	98 000
Dédoubllement du départ Jabrun	Morne à L'eau	Impact nouvelle procédure DT.DICT	42%	Renforcement	3 330	365 500
Renforcement tête du Départ BLANCHARD	Morne-A-L'eau	Modifications majeurs demandées par Routes de Guadeloupe (Fonçages encorbeillements) + Conventions avec le syndicat des agriculteurs	30%	Renforcement	9 834	1 048 000
Renforcement aval du Départ BLANCHARD	Morne-A-L'eau	Modification du projet	47%	Renforcement	6 290	697 625
Bouclage CHRISTOPHINE-FREDY	Goyave	Conforme aux prévisions	100%	Modernisation	1 500	210 000
Création secours pour tronçon HTA AIRBUS-LOUEUR.	Abymes	Retardé par des difficultés d'obtention de convention	91%	Modernisation	60	15 000
Reprise et fiabilisation du départ CALVAIRE par le départ GRANDE SAVANE.	Baie Mahault	Retardé par des difficultés d'obtention de convention	92%	Sécurisation	8 964	1 400 000
Dérivation grande savane, poste Gourbeyre	Gourbeyre	Conforme aux prévisions	100%	Sécurisation	350	
fiabilisation Lot Tyrolien-Bellevue	Pointe-Noire	Conforme aux prévisions	100%	Sécurisation	1 860	300 000
Fiabilisation section CAMPECHE	Anse-Bertrand	Conforme aux prévisions	100%	Sécurisation	3 131	440 000
Dédoubllement Campêche	Morne-A-L'eau	Modification du tracé demandé par Route de Guadeloupe	94%	Renforcement	6 434	534 644

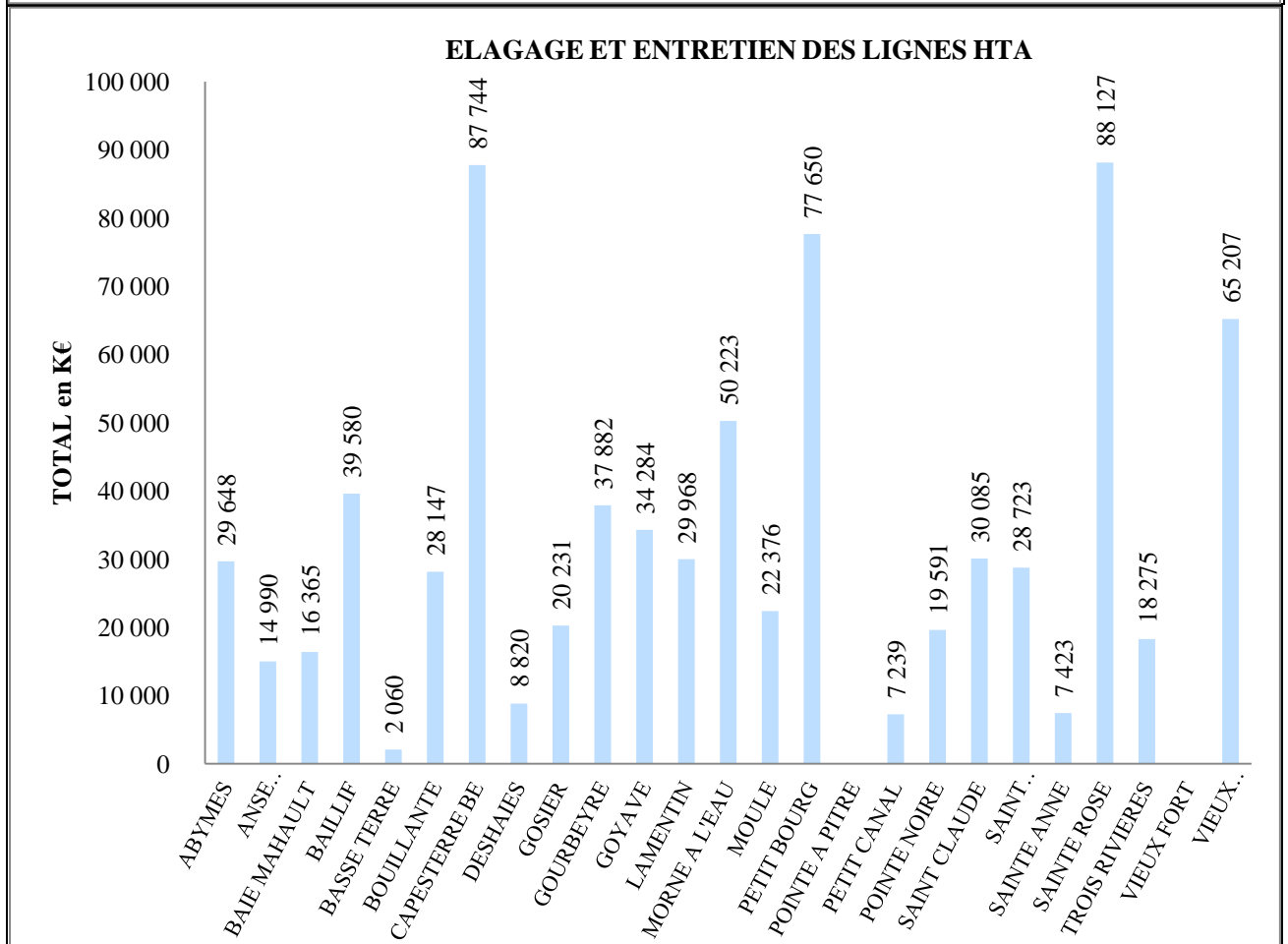
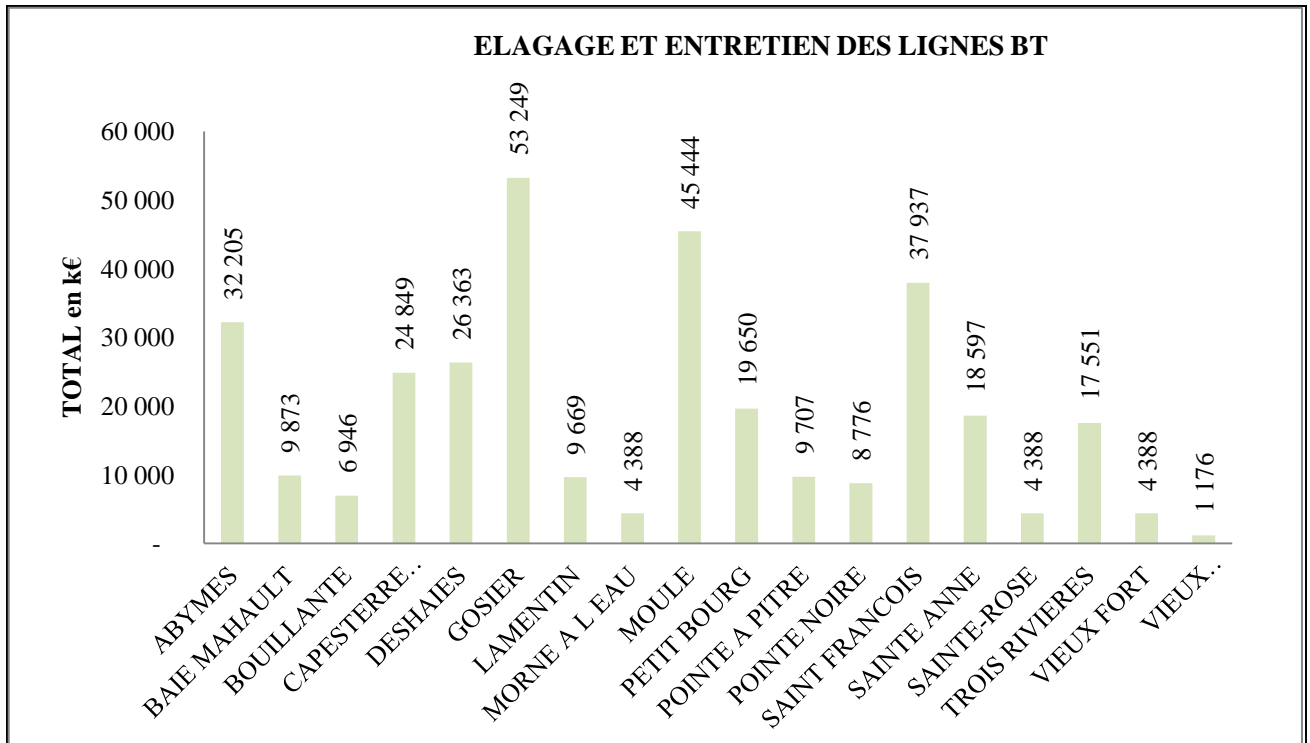
## A.2.3 L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DES LIGNES HTA ET BT

### Détail d'élagage réalisé sur les réseaux HTA ET BT

<b>Communes</b>	<b>RESEAUX HTA €</b>	<b>RESEAUX BT €</b>
ABYMES	29 648	32 205
ANSE BERTRAND	14 990	
BAIE MAHAULT	16365	9 873
BAILLIF	39 580	
BASSE TERRE	2 060	
BOUILLANTE	28 147	6 946
CAPESTERRE BE	87 744	24 849
DESHAIES	8 820	26 363
GOSIER	20 231	53 249
GOURBEYRE	37 882	
GOYAVE	34 284	
LAMENTIN	29 968	9 669
MORNE A L'EAU	50 223	4 388
MOULE	22 376	45 444
PETIT BOURG	77 650	19 650
POINTE A PITRE		9 707
PETIT CANAL	7 239	
POINTE NOIRE	19 591	8 776
SAINT CLAUDE	30 085	
SAINT FRANCOIS	28 723	37 937
SAINTE ANNE	7 423	18 597
SAINTE ROSE	88 127	4 388
TROIS RIVIERES	18 275	17 551
VIEUX FORT		4 388
VIEUX HABITANTS	65 207	1 176
<b>TOTAL</b>	<b>763 931</b>	<b>335 156</b>
<b>TOTAL GENERAL en €</b>		<b>1 099 087</b>

Élagage réalisé sur les réseaux HTA et BT		
	2013	2014
Longueur de réseau traité (en km)	580	430
Montants consacrés à ces travaux (en k€)	1524	1099

Reprise du trend normal des dépenses d'élagage après un effort particulier en 2013.



## A.3 LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS ET DES PRODUCTEURS

Depuis 2013, EDF Archipel Guadeloupe a déployé le « **Portail Raccordement** », un espace internet sécurisé accessible depuis le site [guadeloupe.edf.com](http://guadeloupe.edf.com). Il est mis à disposition des clients 24h/24, 7j/7 pour faciliter le traitement et le suivi de leur demande de raccordement. Ce service a concerné dans un premier temps les demandes de raccordement des installations de consommation d'une puissance inférieure à 36 kVA.

Pour répondre aux nombreuses demandes de raccordement d'installation photovoltaïques, EDF Archipel Guadeloupe met à la disposition des particuliers et des installateurs sur les sites internet [sei.edf.com](http://sei.edf.com) et [guadeloupe.edf.com](http://guadeloupe.edf.com) les informations concernant les démarches à suivre et les documents à fournir.

En 2014, EDF Archipel Guadeloupe a mis en service 1675 raccordements neufs pour l'alimentation des clients particuliers et professionnels au tarif bleu et 56 raccordements d'installation de production de puissance inférieure à 36 kVA.

**Rappel** : une fois raccordée, la mise en service d'une installation est conditionnée par :

1. le paiement intégral des travaux de raccordement
2. l'obtention d'une Attestation de Conformité CONSUEL
3. la souscription d'un contrat de fourniture.
4. La production d'un certificat d'adressage

### Branchements d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Concession

	2013	2014
Nombre de branchements individuels neufs réalisés	1950	<b>1675</b>
Nombre d'affaires de raccordements collectifs neufs	58	<b>66</b>

### Installation de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Concession

	2013	2014
Nombre de branchements individuels neufs réalisés	143	<b>56</b>

Le délai moyen de raccordement d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

### Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires)

Concession

	2013	2014	Variation (en %)
Concernant les branchements simples	35	<b>28</b>	- 20%

## Envoi des devis de raccordement

Concernant les demandes de branchements faites par des clients « Particuliers » sans extension de réseau, le devis doit être envoyé dans les dix jours ouvrés lorsqu'il s'agit d'un branchement en consommation, et sous un mois calendaire pour le raccordement d'une installation de production à partir d'énergie renouvelable de puissance inférieure à 3 kVA.

<b>Consommateurs BT individuels de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (sans adaptation de réseau)</b>	2013	Concession		Variation (en %)
			<b>2014</b>	
Taux de devis envoyés dans les délais	94%		<b>93%</b>	-1%
Délai moyen d'envoi du devis ( <i>en jours ouvrés</i> )	6		<b>5</b>	-16%

<b>Producteurs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (sans adaptation de réseau)</b>	2013	Concession		Variation (en %)
			<b>2014</b>	
Taux de devis envoyés dans les délais	67%		<b>87%</b>	30%
Délai moyen d'envoi du devis ( <i>en jours calendaires</i> )	33		<b>19</b>	-42%

Les nouvelles organisations mises en place, notamment « le Guichet Raccordement », se traduisent par une amélioration des délais d'envoi des devis.



## A.4 PERSPECTIVES ET ENJEUX

EDF poursuit en 2015 ses efforts d'investissement à un niveau élevé pour la fiabilisation des réseaux et leur sécurisation face aux aléas climatiques. Ces actions concernent en priorité les lignes aériennes HTA par la dépose des portions de réseau à risque. Des programmes d'investissements en zone urbaine sont centrés sur le renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies, le renouvellement des composants des postes-sources et l'amélioration de la sûreté de ces ouvrages en cas d'incident.

### Perspectives chiffrées :

	2015	2016	2017	2018
	<b>FIABILISATION</b>			
MONTANT PREVISIONNEL (k€)	9 285	8 000	6 800	10 600
	<b>SECURISATION (cycloniques et bouclages)</b>			
MONTANT PREVISIONNEL (k€)	1 360	1 470	3 710	4 060

La stratégie d'investissement sur les réseaux en Moyenne Tension est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. La coordination de ces investissements avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

### La nécessaire convergence des efforts d'investissement d'EDF et de l'autorité concédante

Aux investissements d'EDF évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, EDF et [l'autorité concédante] ont une démarche coordonnée qui s'est concrétisée à travers de nombreuses rencontres.

Afin de fluidifier les relations entre EDF et le Sy.MEG et ainsi mieux coordonner les actions des deux entités, un séminaire commun entre les services d'EDF et du Sy.MEG a été organisé le 30 janvier 2014. De ces séminaires sont sortis un partage des organisations respectives, une identification claire des différents interlocuteurs, et l'établissement d'un plan d'actions dans chacun des domaines.

### Principales rencontres de coordination avec l'Autorité Concédante

- 07/01 Préparation de la conférence départementale du 09/01/2014
- 09/01 Conférence départementale sous l'égide du préfet, représenté par le dir de la DEAL + EDF + Sy.MEG
- 30/01 Rencontre des états majors du Sy .MEG et EDF pour faire le point sur certaines affaires en cours
- 09/04 Réunion de préparation du contrôle de concession
- 11/04 Participation à la matinée d'informations à l'intention des aménageurs organisée dans les locaux du Sy.MEG
- 25/04 Célébration des 30 ans de la centrale de Jarry Nord
- 07/05 Conférence départementale
- 06/10 Réunion technique au Sy.MEG sur :
  - Projet d'avenant PCT
  - Versements PCT
  - Chantiers "Article 8"
  - Contrôles de concession et TCFE
  - Données complémentaires du CRAC
- 09/10 Réception pour les 10 ans de SEI avec la présence de Frédéric BUSIN, directeur de SEI
- 03/11 Début du contrôle de concession
- 07/11 Participation au séminaire aménageurs qui s'est déroulé dans les locaux du Sy.MEG

## Les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité, partagés par les différents acteurs.

Les priorités d'EDF Guadeloupe pour 2015, sont les suivantes :

La poursuite des renforcements des réseaux HTA dans le nord Grande Terre et le Nord Basse-Terre, des travaux de renouvellement des réseaux CPI de la région pointoise et du Sud Basse-Terre, le début des travaux de sécurisation du PS du sud Basse terre. Des travaux d'enfouissement pour faire face aux aléas cycloniques à Marie Galante. Et des travaux de sécurisation vis à vis des tiers de nos ouvrages. L'amélioration de notre réactivité par le renforcement, dans la durée, du nombre d'OMT.

## A.5 LES ELEMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

### A.5.1 LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIES A L'ACTIVITE D'EDF

Les éléments financiers de la concession (cf. note 1)

Conformément à l'article 32C du cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Produits détaillés (en k€)	Cf. Note	Concession	
		2013	2014
Recettes d'acheminement	2	72 419	94 600
Dont Tarif vert		8 609	9 847
Dont Tarif Bleu		53 573	55 017
Dont complément versé par ERDF (TURP 3)		10 237	29 736
Recettes de raccordements et prestations	3	2 969	1 744
Autres recettes	4		
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Autres produits	5	11 789	9 421
Contribution d'équilibre	13	0	0
<b>Total des produits</b>		<b>87 176</b>	<b>105 765</b>

Charges détaillées (en k€)	Cf. Note	Concession	
		2013	2014
Consommation de l'exercice en provenance des tiers			
Accès réseau amont	6	18 117	18 500
Redevances de concession	7	645	254
Contribution au CAS FACE	8	773	780
Dotation aux amortissements DP	9	12 913	13 960
Dotation aux provisions DP	10	1 188	1 051
Autres charges d'exploitation	11	45 697	43 653
Contribution aux charges centrales d'EDF	12	1 722	1 770
Contribution d'équilibre	13	2 766	5 097
<b>Total des charges</b>		<b>83 822</b>	<b>85 064</b>

Total des produits – total des charges (en k€)	Concession	
	2013	2014
<b>Montant</b> (y compris contribution à l'équilibre)	3 754	20 700

## PRÉSENTATION ET MODALITÉS DE CALCUL

Certaines charges et certains produits peuvent être enregistrés à un périmètre géographique plus étendu que celui de la concession.

Pour cette raison, la restitution d'éléments financiers d'exploitation au périmètre de la concession impose la répartition de certains montants collectés à un périmètre plus large que celui de la concession. Les charges ou les produits concernés sont alors ventilés sur la concession au moyen d'une clé conventionnelle.

**On distingue trois niveaux de données :**

- les données comptables enregistrées nationalement au niveau de la Direction EDF SEI: elles sont réparties entre les Centres) au prorata de leurs activités respectives, avant d'être réparties entre les concessions de chaque Centre ;
- les données comptables enregistrées au niveau du Centre : elles sont réparties par clés vers les concessions en cas d'absence d'information native disponible au niveau concession ;
- les données disponibles directement à la maille de la concession ou de la commune.

### 1. RECETTES D'ACHEMINEMENT

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Dans sa proposition du 19/06/2009, la Commission de régulation de l'Énergie précise que le distributeur EDF SEI a une base de coût unitaire supérieure à celle d'ERDF pour le territoire métropolitain continental qui n'est pas couverte intégralement par les recettes qu'il percevra directement. Cet écart est compensé par un reversement d'ERDF à SEI. Cette disposition conduit à un mécanisme des contributions à l'équilibre traité au niveau national en deux phases :

- Le calcul de la contribution d'équilibre à la maille SEI,
- Le versement par ERDF à SEI d'un complément de recettes TURPE qui est ensuite ventilé par concession.

**Les recettes d'acheminement comprennent donc :**

- **l'acheminement livré et facturé aux clients, ainsi que des recettes de dépassement de puissance souscrite et de consommation d'énergie réactive**, ventilé selon la segmentation de la clientèle entre clients au tarif bleu, jaune et vert ;
- le complément de recettes prélevé sur les recettes des concessions de Métropole qui compense la base de coût unitaire supérieure dans les zones non interconnectées.

### 2. RECETTES DE RACCORDEMENTS ET PRESTATIONS

Les recettes de raccordements sont actuellement réparties selon la proportion du nombre de clients de la concession au sein du Centre ; l'information disponible au niveau des concessions dans les systèmes d'information de facturation sera intégrée dans les CRAC de l'exercice 2015.

### 3. AUTRES RECETTES

Les autres recettes correspondent principalement à l'exécution de prestations annexes à la demande de tiers : modifications d'ouvrages, études diverses.

#### 4. AUTRES PRODUITS

Ils intègrent :

- La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges (matériel, main d'œuvre...) concourant à la création des immobilisations au cours d'un exercice donné.
- Les reprises sur amortissements et provisions : Ce poste est constitué principalement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel »), des reprises de provisions sur risques et litiges et, le cas échéant, sur les provisions pour renouvellement.
- Les autres produits divers : Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment indemnités d'assurance) et des subventions reçues.

#### 5. ACCÈS RESÉAU AMONT

Ce montant comporte les charges d'acheminement d'électricité sur le réseau DSP et les charges d'équilibre du système électrique

#### 6. REDEVANCES DE CONCESSION

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, effectivement versés au cours de l'année.

#### 7. CONTRIBUTION AU CAS FACE

Le CAS FACÉ (Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale ») est le compte d'affectation spéciale dédié à la gestion des aides pour l'électrification rurale. Le montant indiqué est la quote-part calculée pour la concession de la contribution d'EDF au FACÉ.

#### 8. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

#### 9. DOTATION AUX PROVISIONS DP

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin de la concession et pour lesquels EDF assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à l'identique.

#### 10. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles intègrent notamment :

- Les charges de personnel : Il s'agit des charges de personnel des agents EDF du Centre réparties par concession. Le montant affecté à la concession tient compte des caractéristiques de la concession, en termes de linéaire de réseau, de nombre de clients et d'investissements (clé).
- Les autres consommations externes : elles regroupent les coûts d'exploitation liés aux achats de matériel et de prestations externes (dont des coûts liés aux investissements), aux redevances d'occupation du domaine public, aux variations de stock, ainsi que diverses charges de tertiaire (immobilier, systèmes d'information, recherche et développement) et de logistique. Ces valeurs peuvent contenir une part de coûts nationaux.
- Les autres impôts : Il s'agit principalement les impôts directs locaux (CFE, CVAE, Taxes foncières). Ne figurent pas dans ce poste, ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont EDF n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

#### 11. CHARGES CENTRALES

Elles représentent la quote-part affectée à la concession des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'EDF.

Ce poste agrège des charges de différentes natures (notamment : consommations externes et charges de personnel).

## 12. CONTRIBUTION A L'EQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et publié au JO. Défini pour couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité, il est identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation).

Au niveau de la concession, le principe de péréquation se traduit par le calcul d'un agrégat intégrant une contribution à l'équilibre permettant d'équilibrer les charges et les produits pour un niveau de TURPE équilibrant l'ensemble des charges de tous les centres.

La contribution constitue une charge lorsque les caractéristiques propres de la concession ou ses conditions d'exploitation la mettent dans une situation favorable par rapport aux autres concessions de SEI.

La contribution peut constituer une recette, dans ce cas il s'agit du montant qui est nécessaire d'affecter à la concession pour atteindre l'équilibre de ses charges par ses produits, pour un niveau de TURPE et de complément de recettes équilibrant l'ensemble des charges des centres des DOM et de Corse, lorsque les caractéristiques propres ou les conditions d'exploitation de la concession la mette dans une situation défavorable par rapport aux autres concessions de SEI.

## 13. DIFFÉRENCE ENTRE LE TOTAL DES PRODUITS ET LE TOTAL DES CHARGES

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées en note 1, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'EDF au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'EDF sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

### Tableau de synthèse des modalités de répartition retenues pour les produits et les charges d'exploitation

<b>Produits à répartir</b>	<b>Mode de répartition principal pour la concession</b>
Recettes	Au prorata du nombre de clients

<b>Charges à répartir</b>	<b>Mode de répartition principal pour la concession</b>
Redevances de concession	Sur affectation directe de la concession
Dotations aux amortissements	Sur affectation directe de la concession
Dotations aux provisions	Sur affectation directe de la concession
Autres charges	A la clé investissement ou à la clé clients



## A.5.2 LES INFORMATIONS PATRIMONIALES

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

### La valeur des ouvrages concédés au 31 décembre 2014

Valeur des ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement
Canalisations HTA				
Dont aérien	<b>32 115</b>	14 114	<b>18 001</b>	44 397
Dont souterrain	<b>124 840</b>	40 689	<b>84 151</b>	164 201
Canalisations BT				
Dont aérien	<b>66 279</b>	32 663	<b>33 616</b>	108 457
Dont souterrain	<b>61 779</b>	21 564	<b>40 215</b>	81 182
Postes HTA/BT	<b>53 050</b>	25 073	<b>27 977</b>	67 424
Autres biens localisés	<b>387</b>	300	<b>87</b>	429
Branchements/Colonnes montantes				
Comptage	<b>22 899</b>	14 557	<b>8 342</b>	22 898
Transformateurs HTA/BT	<b>18 982</b>	7 641	<b>11 341</b>	21 883
Autres *	<b>4 091</b>	1 306	<b>2 785</b>	4 291
<b>Total</b>	<b>491 802</b>	201 988	<b>289 814</b>	<b>659 262</b>

\* Poste de repartition & Aménagement d'installations techniques

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production.

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2014, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

**Mode et durées d'amortissement :**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans
Postes de transformation	30 ans
Installations de comptage	20 à 25 ans
Branchements	40 ans

Selon une périodicité régulière, EDF s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion).

## A.5.3 LES FLUX FINANCIERS DE LA CONCESSION

### La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :

#### Les frais supportés, par l'autorité concédante, dans l'exercice de son pouvoir concédant.

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

#### Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé.

C'est la part R2, dite « d'investissement » qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissements effectués et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

#### Les montants de la redevance de concession au titre de l'exercice 2014 :

Montants des parts R1 et R2 (en €)	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
Part R1	245	254	+3,7
Part R2	0	0	0

Les travaux de raccordement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par EDF (voir ci-après). Corrélativement, la part R2 de la redevance à compter de l'exercice 2010 est calculée sans prendre en compte les travaux de raccordement.

### La Part Couverte par le Tarif (PCT)

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux bordereaux visés par EDF au cours de l'exercice 2014 :

Montant de PCT	Montant (en k€)
Au titre des raccordements mis en service en 2011	0
Au titre des raccordements mis en service en 2013	0
Au titre des raccordements mis en service en 2014	684

## Les aides à l'électrification rurale dans le cadre du CAS FACE

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par EDF, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACE).

Le montant des aides à l'électrification rurale attribué au titre de 2014 à votre département est le suivant :

Département	Montant (en k€)
GUADELOUPE	2 649

Les aides accordées sur cette base sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution à travers leurs contributions annuelles au CAS FACE, conformément à l'article L.2224-31 du CGCT. ERDF, principal contributeur, couvre environ 94 % des aides versées par le CAS FACE. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2014 s'est élevé à 355 M€. Le montant versé par EDF au titre des Centres des DOM et de Corse s'élève à 484 k€.

## La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Montant de la participation (en K€)	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
Article 8 « travaux environnement »	143	154	7,7

*Cette dépense bien qu'en hausse significative, n'atteint pas le montant prévu dans la convention Article 8 établie avec le Sy.MEG.*

## Les partenariats et les conventions spécifiques

Le concessionnaire intervient également dans le cadre de partenariats spécifiques avec des communes.

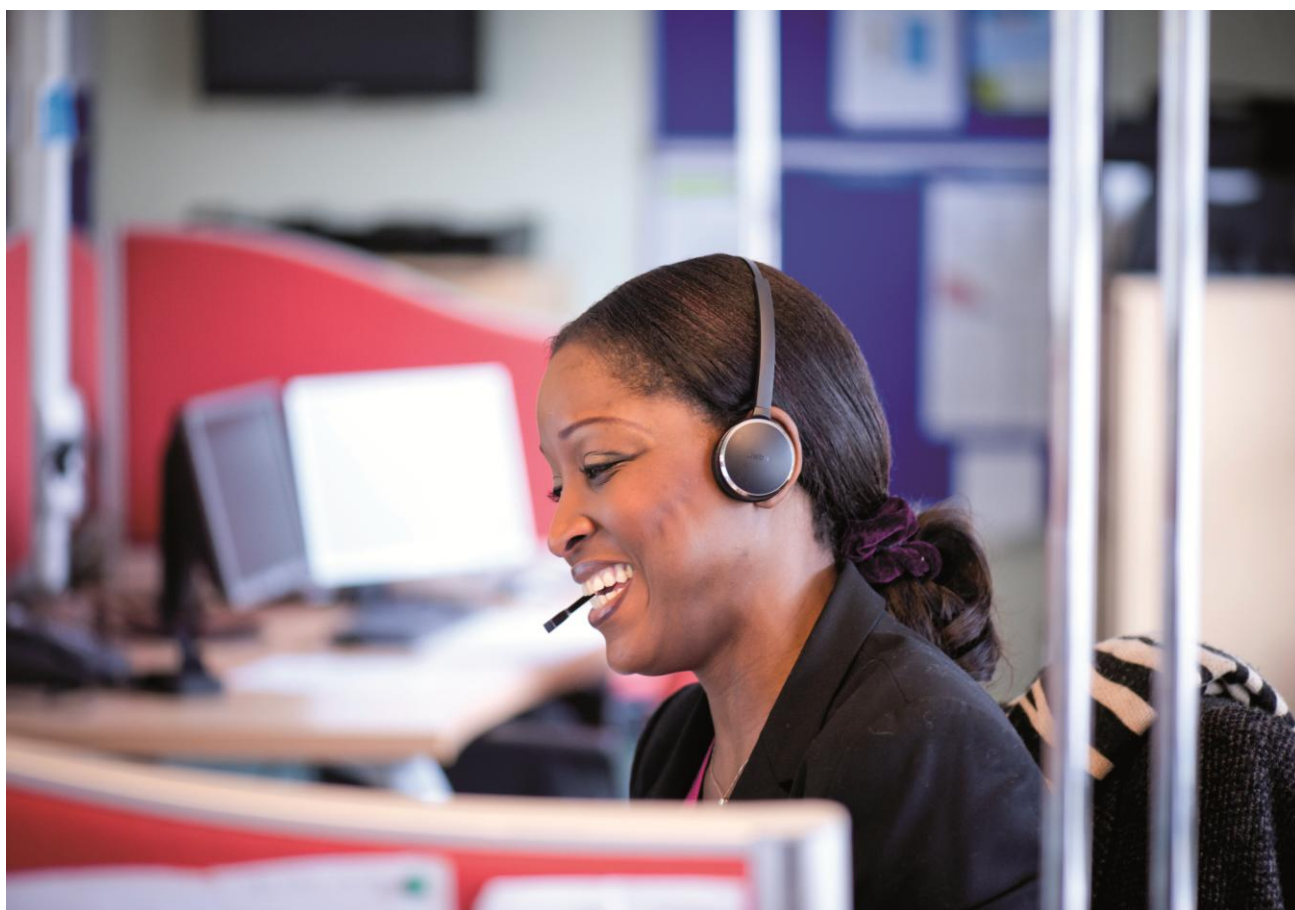
### Convention

#### Convention « Adaptation aux charges des transformateurs en Zone ER »

Par cette convention, le Sy.MEG et EDF Archipel Guadeloupe conviennent des conditions dans lesquelles les mutations des transformateurs pour adaptation aux charges sont réalisées sur le territoire de la concession Guadeloupe.

Elle a pour objet de déterminer les modalités de réalisation des travaux de renforcement des transformateurs et des postes de transformations en zone ER.

# PARTIE B



## B. LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

B.1 Les évolutions législatives et réglementaires

B.2 La relation clientèle

B.3 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

B.4 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement



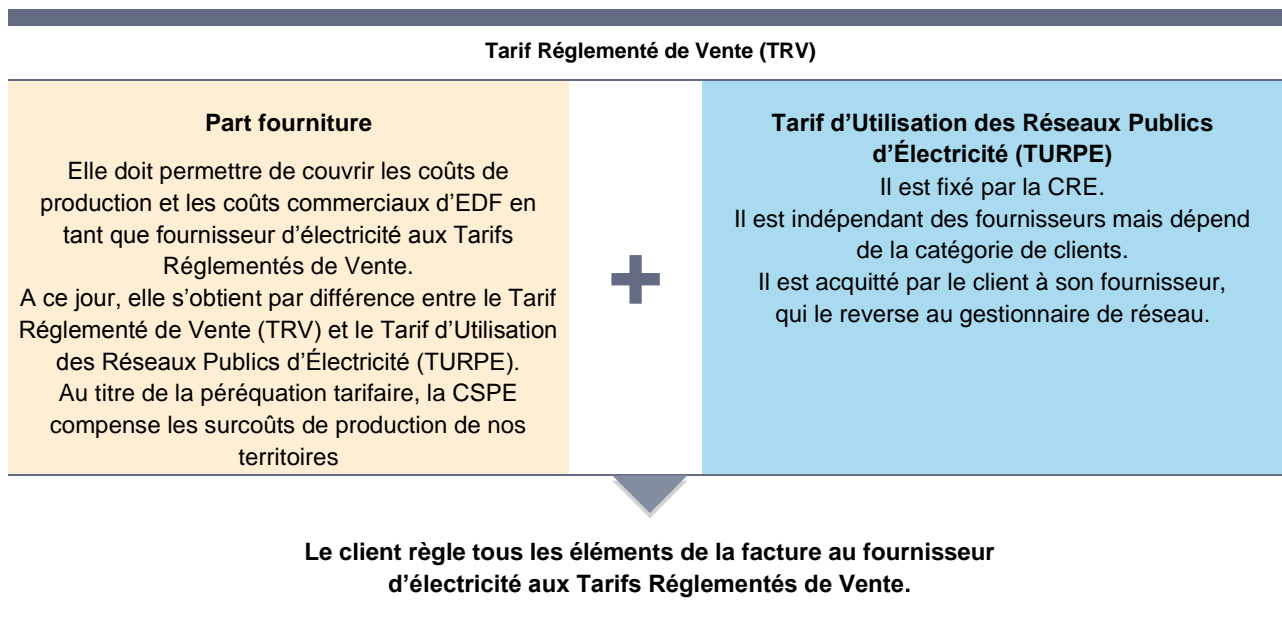
## B.1 LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

### B.1.1 LE TARIF REGLEMENTE DE VENTE

En tant que concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) (Tarif Bleu, Tarif Bleu+, Tarif Vert) et raccordés au réseau de distribution de la concession.

Rappelons que les TRV applicables dans le cadre du service public de la fourniture d'électricité sont segmentés de la manière suivante :

- le Tarif Bleu pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA,
- le Tarif Bleu+ pour les puissances comprises entre 36 et 180 kVA,
- le Tarif Vert pour les puissances souscrites supérieures à 180 kVA.



La préparation de l'échéance du 31 décembre 2015 relative à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les sites de puissance de plus de 36 kVA

La loi n° 2010-1488 portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, adoptée le 7 décembre 2010 prévoit notamment la suppression, au 31 décembre 2015, des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Sur la France entière, environ 420 000 sites raccordés au réseau de distribution publique d'électricité exploité par ERDF sont concernés par cette disposition.

Dans les ZNI (zones non interconnectées au réseau électrique national Outre mer et Corse) la mesure ne s'applique pas car le marché de l'électricité n'est pas dérégulé en raison des conditions propres à l'insularité.

-En Corse et outre-mer, les coûts de production de l'électricité sont très largement supérieurs aux tarifs de vente (plus exactement à la part « production » comprise dans les prix de vente garantis aux clients). Ce contexte n'incitant pas à la concurrence entre fournisseurs, dans les faits le marché n'est pas dérégulé et les pouvoirs publics ont estimé qu'il était souhaitable de maintenir les tarifs réglementés de vente dans les ZNI

La fourniture d'électricité dans les ZNI est donc totalement encadrée grâce à des tarifs régulés de vente pour tous les clients et avec une compensation des écarts de coûts versée à EDF par la CRE après validation, au titre des charges du service public.

Les tarifs réglementés (soumis à validation des pouvoirs publics et publiés au JO) continueront donc d'exister dans les ZNI en 2016 et au-delà, avec de possibles adaptations car la loi prévoit que : « la structure et le niveau des tarifs hors taxes qui perdureront peuvent être fixés de façon à inciter les consommateurs à réduire leur consommation pendant les périodes où la consommation d'ensemble est la plus élevée ».

### **B.1.2 MODIFICATION DU DECRET RELATIF A LA PROCEDURE APPLICABLE EN CAS D'IMPAYES DES FACTURES D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE CHALEUR ET D'EAU, DIT DECRET « IMPAYES »**

Le décret n° 2014-274 du 27 février 2014 modifie le décret d'origine (décret n° 2008-780 du 13 août 2008) afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi Brottes qui, pour mémoire, étend à l'ensemble des consommateurs domestiques le dispositif de la « trêve hivernale », durant laquelle les fournisseurs d'énergie ne peuvent procéder à l'interruption de la fourniture.

Le nouveau décret précise les conditions dans lesquelles les fournisseurs d'électricité peuvent, néanmoins, procéder à une réduction de puissance. Cette réduction ne peut toutefois pas être appliquée aux consommateurs bénéficiant du Tarif de Première Nécessité (TPN).

Le nouveau décret prévoit, par ailleurs, que les fournisseurs d'énergie doivent informer leurs clients en situation d'impayés de l'existence de la « trêve hivernale ». Il précise en outre, les informations que les fournisseurs doivent transmettre chaque trimestre à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et au Médiateur National de l'Énergie (MNE) sur les coupures opérées.

### **B.1.3 LA LOI N° 2014-344 DU 17 MARS 2014 RELATIVE A LA CONSOMMATION :**

Après un long examen parlementaire et une censure partielle par le Conseil constitutionnel, la loi Consommation a été publiée au Journal Officiel du 18 mars 2014.

Parmi les dispositions les plus notables pour EDF :

- La mise en œuvre d'une action de groupe qui permet à des consommateurs ayant subi un même préjudice - à l'occasion de la vente d'un bien ou de la fourniture de services ou en cas de pratiques anticoncurrentielles - d'en obtenir réparation auprès du professionnel concerné.
- L'allongement du délai de rétractation de 7 à 14 jours (mettant ainsi le droit français en conformité avec le droit communautaire).
- Le renforcement de la lutte contre les clauses abusives. Dès lors qu'une clause est déclarée abusive par un juge, cette clause doit non seulement disparaître du contrat en cause mais également de tous les contrats du professionnel comportant la même clause, avec la charge pour le professionnel d'en informer ses clients.

- L'accompagnement de la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV): les fournisseurs ont l'obligation d'informer par courrier les clients « Professionnels » de la disparition prochaine de leur contrat aux TRV. Les clients qui n'auront pas su anticiper la fin des TRV seront « basculés » vers une offre transitoire du fournisseur historique pour une durée de 6 mois.
- La suppression de frais facturés par les fournisseurs d'énergie en cas de rejet de paiement pour les clients bénéficiant des tarifs sociaux.
- La gratuité du paiement en espèces.
- La dérogation à l'obligation de signature des contrats de fourniture d'énergie, pour les clients qui emménagent et souhaitent l'exécution de leur contrat conclu à distance, commence avant la fin du délai de rétractation.
- L'encadrement du démarchage téléphonique avec interdiction pour les professionnels de démarcher tout client inscrit sur la liste d'opposition. Cette disposition devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2015.

### **B.1.4 L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE MARDI 14 OCTOBRE 2014, EN PREMIERE LECTURE, LE PROJET DE LOI RELATIF A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE.**

Ce projet de loi affiche des objectifs en matière de consommation et de production d'énergie, de rénovation de bâtiments, de transport et de réduction des déchets. « Chèque énergie » pour les plus modestes, rénovation des logements, essor de la voiture électrique et des énergies renouvelables, plafonnement de la puissance nucléaire... sont autant de mesures qui caractérisent ce projet.

### **B.1.5 L'EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITE (CSPE) POUR 2014**

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) vise pour EDF à compenser les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, les charges liées au soutien des énergies renouvelables et de la cogénération, les coûts et les pertes de recettes liées à la mise en œuvre du TPN et les coûts liés à la mise en œuvre du dispositif institué en faveur des personnes en situation de précarité (Fonds Solidarité Logement).

La CSPE finance enfin le budget du Médiateur National de l'Énergie. Cette taxe est payée par tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

#### **La CRE a publié sa délibération du 9 octobre 2013 portant proposition relative aux charges de service public de l'électricité et à la contribution unitaire pour 2014.**

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) 2014 doit permettre de financer les charges prévisionnelles au titre de l'année 2014 (6,2 Md€) et un montant qui correspond pour l'essentiel à la régularisation des charges et au défaut de recouvrement d'EDF (2,2 Md€), soit au total 8,4 Md€.

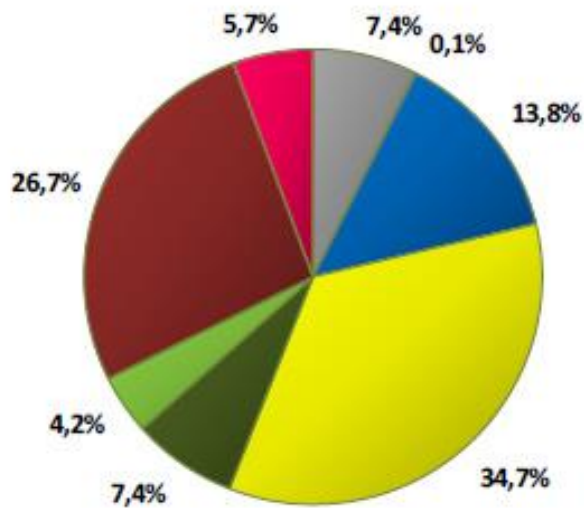
La CSPE 2014 nécessaire pour les financer s'élève à 22,5 €/MWh.

#### **NOUVEAU 2015**

Jusqu'en 2010, la péréquation tarifaire générait la majorité des charges. A partir de 2011, le poste « énergies renouvelables » est prépondérant (55 %) essentiellement en raison du fort développement du photovoltaïque et, dans une moindre mesure, de l'éolien.

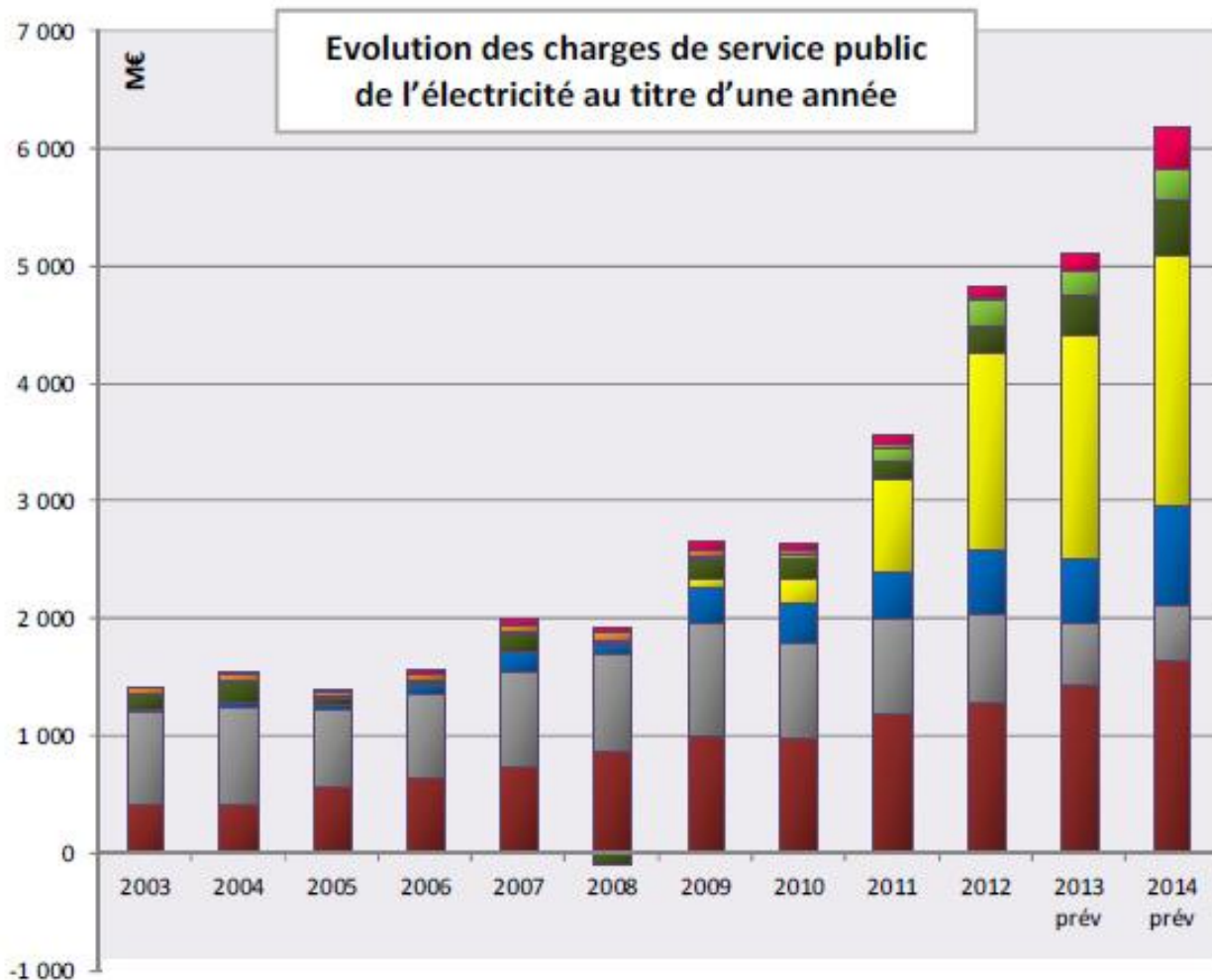
Source : CRE

### Charges de service public prévisionnelles au titre de 2014 (total 6,2 Md€)



- Dispositions sociales
- Autres contrats d'achat (MC)
- EnR (ZNI)
- Autres EnR (MC)
- Photovoltaïque (MC)
- Eolien (MC)
- Cogénération (MC)
- Péréquation tarifaire dans les ZNI hors EnR

EnR : énergies renouvelables  
MC : métropole continentale  
ZNI : zones non interconnectées



Le mouvement tarifaire du 30 octobre 2014

**Arrêté du 28 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif aux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité.** Cet arrêté annule la hausse tarifaire de 5 % prévue au 01/08/14.

**Délibération du 30 octobre 2014 de la CRE portant avis sur le projet d'arrêté relatif aux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité.**

La CRE donne un avis favorable sur les évolutions proposées hors rattrapage pour les Tarifs Bleus et Jaunes dans le cadre de la méthode de tarification par empilement. Elle prend acte du rattrapage tarifaire envisagé sur les Tarifs Bleu « Résidentiel » et Jaune et rappelle la nécessité de couvrir la totalité du rattrapage.

**Évolution des tarifs de l'électricité au 1<sup>er</sup> novembre 2014 : le JORF du 31 octobre a publié l'arrêté du 30 octobre 2014 relatif aux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité, ainsi que la délibération portant avis de la CRE sur ce texte, datée du 30 octobre.**

Ce texte, qui avait reçu un avis favorable du CSE dans sa séance du 28 octobre, met en œuvre, pour la première fois, la méthode de construction des tarifs par empilement prévue par le décret du 28 octobre 2014.

Ce mouvement tarifaire fait suite à l'annulation du mouvement initialement prévu en août 2014 et à la décision du Gouvernement de modifier les principes de calcul de ces Tarifs Réglementés de Vente.

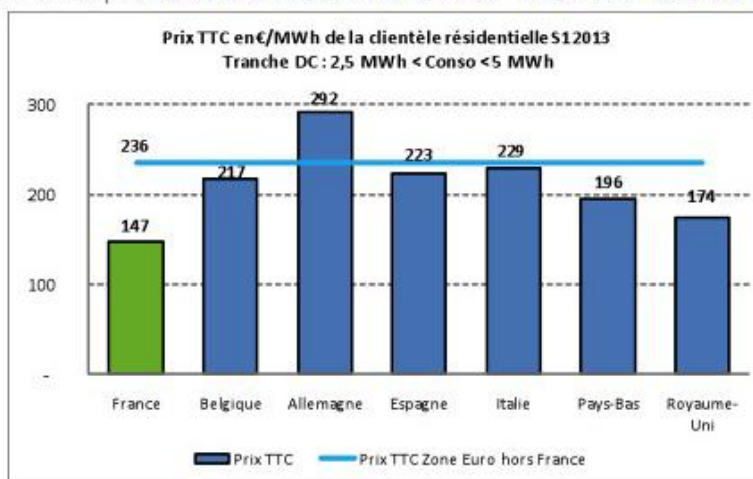
Ce mouvement tarifaire se traduit par des évolutions différenciées par couleur tarifaire.

- 2,5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels,
- - 0,7 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels,
- 2,5 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes,
- 3,7 % en moyenne pour les Tarifs Verts.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la nouvelle méthode de construction des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRV) définie dans le décret n°2014-1250 du 28 octobre 2014. Cette méthode dite « par empilement » se base sur le prix de l'ARENH (prix d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) et sur les prix du marché de gros de l'électricité.

Cette évolution des Tarifs Réglementés de Vente comprend l'évolution du 1<sup>er</sup> août 2014 du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE), tarif d'acheminement de l'électricité qui est reversé au distributeur ERDF et au gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE.

**Facture moyenne annuelle TTC d'un client résidentiel consommant 4.96 MWh par an estimée à partir de la publication de prix Eurostat S1 2013 : 147 €/MWh \* 4.96 MWh = 729 € TTC / an.**



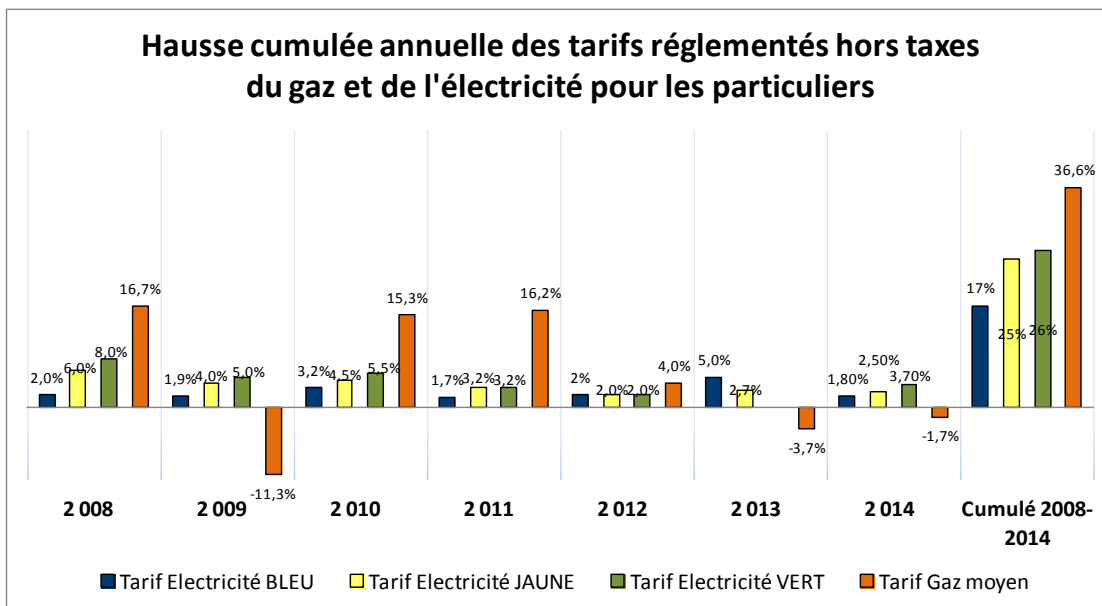
Graphique construit à partir des données Eurostat S1 2013 disponibles le 12 décembre 2013.

Le prix hors France a été obtenu en soustrayant le prix France (pondéré par la consommation France) du prix Zone Euro.

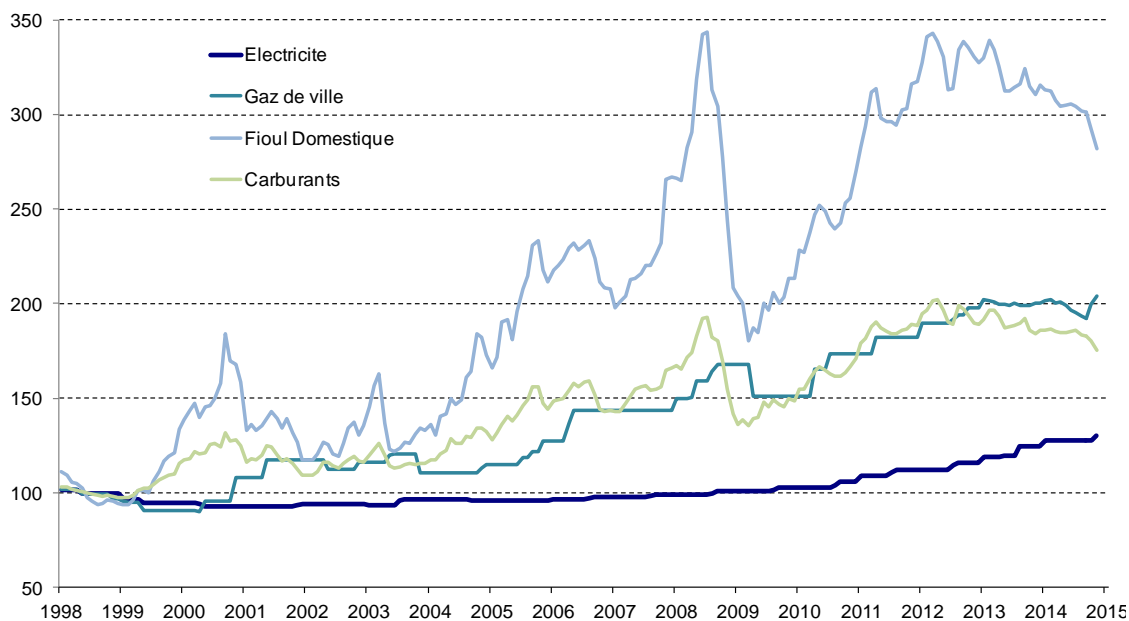
En prenant en compte le mouvement tarifaire mentionné ci-dessus, les ménages français paient néanmoins leur électricité en moyenne, toutes taxes comprises, 30 % moins cher que dans les autres pays européens (données Eurostat, clients « Particuliers », du 14/05/2014).

Le consommateur d'électricité français bénéficie également d'une stabilité d'évolution tarifaire en comparaison des évolutions du prix des autres énergies en France.

De plus, EDF accompagne ses clients « Particuliers, Professionnels, Entreprises et Collectivités publiques », dans la maîtrise de la facture d'électricité grâce à ses services de gestion de la facture et de l'efficacité énergétique.



Indices du prix des ressources énergétiques des ménages :  
Janvier 1998 - Novembre 2014 (base 100 en 1998)





## B.2 LA RELATION CLIENTELE

Dans le cadre de la politique d'amélioration continue de ses services, EDF souhaite apporter des réponses concrètes aux attentes de ses clients, autour de la relation client, du conseil, de la maîtrise des consommations et de la qualité de la fourniture d'électricité.

### B.2.1 LA QUALITE DES RELATIONS ET DES SERVICES

EDF SEI a lancé ses 10 engagements « EDF & MOI » en 2014, dédiés à la relation avec ses clients et qui s'articulent autour de 3 axes prioritaires :

Les 10 engagements EDF & MOI pour les clients.

#### 1. Offrir une relation fluide et personnalisée

- a. Moderniser nos accueils : temps d'attente limités et accueils plus conviviaux
- b. Simplifier les démarches : engagement sur les délais de raccordements convenus à l'avance
- c. Confirmer les rendez-vous : confirmation à l'avance des rendez-vous et respect des horaires convenus
- d. Simplifier les factures : évolution des factures et bilan annuel des consommations

#### 2. Apporter des conseils d'expert

- a. Analyser ensemble les besoins de nos clients : définir avec le client le contrat le plus adapté à ses besoins
- b. Aider à économiser, maîtriser sa consommation : conseil sur l'utilisation des équipements
- c. Être présent en cas de difficulté : accompagnement personnalisé en cas de difficulté de paiement

#### 3. Garantir une qualité de fourniture améliorée

- a. Répondre aux urgences : joignables 24h/24 et 7j/7 en cas d'incident technique et intervention dans les meilleurs délais
- b. Limiter le temps de coupure : réduire progressivement la durée et la fréquence des interruptions de fourniture
- c. Écouter les réclamations : analyse approfondie entraînant une réponse rapide et une éventuelle indemnité si notre responsabilité est avérée.

Le déploiement du projet a contribué à consolider nos résultats. La satisfaction clientèle se situe pour la seconde année consécutive au dessus de 82% sur les 4 segments clientèle.

Quelques exemples des grandes actions phares de l'année 2014 ont porté sur la :

- simplification des démarches clients avec la possibilité de faire une souscription ou une cessation par téléphone, payer sa facture par téléphone avec un numéro gratuit disponible 24h/24 7J/7 et réaliser une demande de raccordement depuis notre site internet
- modernisation de nos accueils physiques pour l'accueil solidarité, raccordement, Entreprises & Collectivité.

## B.2.2 LES PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DES RELATIONS ET DES SERVICES

### La satisfaction des clients concernant la gestion du réseau de distribution

Le dispositif d'enquêtes de satisfaction par segment de clientèle d'EDF permet notamment de mesurer l'appréciation globale portée par les clients sur l'action du distributeur (qualité de fourniture, relevé des compteurs, raccordement, mise en service de l'installation électrique) et son évolution dans le temps.

Satisfaction des clients BT ≤ à 36 kVA (en %)	Département	
	2013	2014
Clients « Particuliers et Professionnels »	83,9	82,9
Clients « Entreprise et Collectivités »	87,4	84,3
Satisfaction Globale	85,0	83,3

### L'attention portée aux réclamations des clients

Réclamations écrites	2013	2014	Variation (en %)
Concession	1229	1 705	38 %

L'augmentation du nombre de réclamations traitées en 2014 ne traduit pas une augmentation du nombre de réclamations, sinon une sécurisation du processus de collecte de ces réclamations par notre service consommateurs.

## B.3 LA SOLIDARITE AU CŒUR DES VALEURS ET DES ENGAGEMENTS D'EDF

La politique d'EDF vis-à-vis des clients démunis a pour objectif d'accompagner de manière personnalisée les clients en difficulté.

**L'engagement social** est au cœur des missions de l'entreprise de service public qu'est EDF. Dans l'environnement socio-économique actuel, EDF a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité ne peut s'exonérer de cet engagement social.

Il se traduit pour EDF Collectivités, non seulement par la garantie d'une mise en œuvre proactive et rigoureuse de tous les dispositifs réglementaires mais aussi par un engagement volontariste sur les territoires. Collectivités ».

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics, elle comprend trois volets :

- L'aide au paiement qui intègre la mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie ainsi que le cofinancement de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires ;
- L'accompagnement, au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, des structures de médiation sociale et du monde associatif ;
- La prévention, qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique, la pédagogie autour des bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles.

### Focus sur la loi Brottes

Le TPN ne consiste plus en une réduction sur la part fixe et la part variable du tarif mais en une remise forfaitaire dépendante de la taille du ménage et de la puissance souscrite imputé directement sur la facture ;

Les ménages auront désormais droit aux tarifs sociaux (TPN et TSS) non seulement les ayants-droit à la CMU-C et à l'ACS mais aussi les ménages ayant un revenu fiscal annuel de référence avec une part inférieur ou égal à 2 420€ ;

## Focus sur la loi Brottes

L'année 2014 est marquée par la mise en œuvre effective de l'ensemble des dispositions sociales prévues par la loi Brottes (publiée en 2013) :

- Le Tarif de Première Nécessité (TPN) est étendu aux personnes éligibles désignées par l'administration fiscale, selon un critère basé sur le revenu fiscal de référence et la composition du ménage (2175 €/an/part fiscale). L'administration fiscale vient ainsi en complément des organismes d'assurance maladie qui identifiaient jusqu'à présent les personnes éligibles selon un critère basé sur les droits à l'ACS (Aide Complémentaire Santé). Cette nouvelle mesure a permis une hausse de 50 % du nombre de bénéficiaires TPN sur un an ;
- L'attribution du Tarif de Première Nécessité est désormais étendue à l'ensemble des fournisseurs d'électricité, ainsi qu'aux gestionnaires de résidences sociales ;
- La trêve hivernale protège l'ensemble des ménages en situation d'impayés au titre de leur résidence principale. Elle implique également une protection renforcée pour les bénéficiaires de tarifs sociaux avec le maintien de leur électricité à la puissance souscrite en cas d'impayés. EDF a pris la décision de prolonger cette protection de 15 jours soit jusqu'au 31 mars.
- EDF, est le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales, **à hauteur de 23 millions d'euros**, pour conforter son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement et contribuer à la maîtrise de l'énergie.
- EDF promeut activement le Tarif de Première Nécessité (TPN) de l'électricité depuis sa création. Il se traduit par une réduction allant de 71 à 140 euros selon la composition familiale et la puissance souscrite, ce qui correspond en moyenne à une réduction de 15 % du montant de la facture(\*).
- Le service « Accompagnement Énergie », lancé par EDF début 2010, apporte aux clients en difficulté de paiement des solutions adaptées à leur situation et permet pour chaque cas :
  - D'étudier des solutions immédiates pour régler le problème de paiement (vérification des données de consommation, conseil tarifaire, étude de l'octroi d'un délai de paiement) ;
  - De mettre en place une prévention (proposition de mode de paiement adapté, conseils pour réaliser des économies d'énergie) ;
  - D'orienter, le cas échéant, vers les dispositifs sociaux (information sur les tarifs sociaux de l'énergie, envoi d'un compte-rendu d'entretien pour faciliter la demande d'aide auprès des travailleurs sociaux dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement).

**513 000 services « Accompagnement Énergie »** ont été dispensés gratuitement en 2014 sur l'ensemble du territoire.

Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL, le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite dans le contrat. L'objectif majeur est d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.

Conformément aux dispositions législatives, les clients « Résidentiels » en situation d'impayés de facture ont bénéficié d'une protection hivernale qui a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Les personnes éligibles aux tarifs sociaux ont bénéficié d'une protection hivernale spécifique.



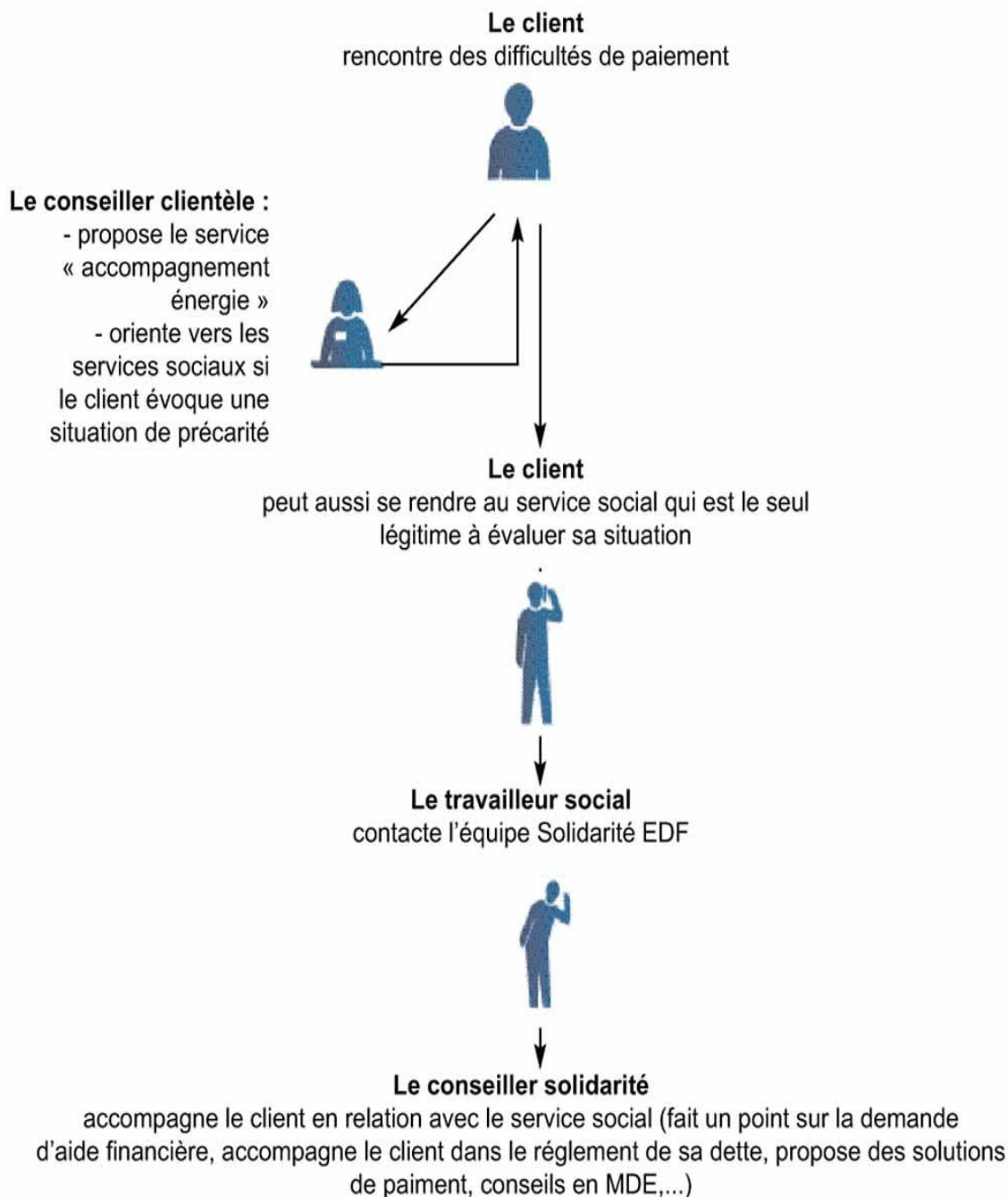
### Données clés

- **23 millions d'euros** par an de contribution aux **Fonds de Solidarité pour le Logement**.
- **Environ 195 000 familles** ont bénéficié d'une aide en 2014.
- **2,1 millions de foyers** bénéficiaires du **Tarif de Première Nécessité**.
- **513 000 services « Accompagnement Énergie »** ont été réalisés en 2014.
- **380 conseillers** et correspondants Solidarité.
- **95 %** des acteurs sociaux sont « Satisfaits » de l'action d'EDF (enquête LH2 réalisée tous les deux ans - résultats de février 2014).
- **150 k€ sur 3 ans** pour l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE).

### B.3.1 UNE ORGANISATION ADAPTEE

- EDF SEI a mis en place une organisation adaptée pour la prise en charge des personnes en difficultés de paiement.
- EDF SEI fournit des conseils pratiques sur les démarches à suivre afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.

#### La solidarité au service du client démun



### B.3.2 UN RESEAU PERFORMANT DE PARTENAIRES SOCIAUX

EDF Archipel Guadeloupe place la solidarité au cœur de ses enjeux, considérant que la solidarité fait partie des valeurs essentielles du Groupe EDF, qu'elle engage la responsabilité sociale de l'entreprise sur le territoire et qu'enfin elle découle de sa volonté d'assurer un accès fiable et équitable à l'énergie électrique.

Depuis de nombreuses années, au sein de la concession, EDF Archipel Guadeloupe a noué des relations étroites avec l'ensemble des acteurs publics de la solidarité, au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales (Région, Département), des organismes sociaux (CAF, CCAS) mais aussi au niveau du tissu associatif de proximité et d'aides au démunis (associations caritatives, de lutte contre le handicap, de réinsertion...)

La politique clientèle d'EDF Guadeloupe intègre pleinement l'action de solidarité, à trois niveaux :

#### 1. L'aide au paiement

EDF Archipel Guadeloupe veille à l'application des politiques publiques en la matière (application du Tarif de Première Nécessité, mise en place de délais de paiement, contribution et participation au Fonds Solidarité Logement)

#### 2. L'accompagnement des clients démunis

Une équipe dédiée de quatre personnes assure l'accueil personnalisé des clients en situation démunie, assure leur mise en relation avec les travailleurs sociaux, prodigue des conseils en matière d'économie d'énergie et assure le suivi des dossiers présentés devant la commission FSL.

#### 3. Par des actions de prévention de la précarité énergétique

EDF Archipel Guadeloupe a poursuivi en 2014 ses actions d'efficacité énergétique destinées au segment des clients démunis (exemple : livraison de 24000 kits « KdoEko » composés d'ampoules basse consommation).

### B.3.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Dans les ZNI, EDF collabore activement avec les Régions (conseil régional) et les Délégations Régionale de l'ADEME pour promouvoir la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) et plus généralement les économies d'énergie auprès de la totalité de ses clients.

Sur le marché résidentiel, EDF développe trois types d'offres :

- Des offres promotionnelles de produits Grand Public de qualité qui sont vendues massivement sur tous les points de vente des territoires à des prix très bas (Lampes Basse Consommation, LED, économiseurs d'eau, coupe-veille, ...),
- Des offres de travaux dans l'habitat en association avec les filières professionnelles locales (chauffe-eau solaire, isolation, pare-soleil, climatisation performante, ...),
- Des offres spécifiques pour les clients démunis qui se voient offrir gratuitement (Lampes) ou à des prix très bas (chauffe eau solaire, isolation) des appareils économes en énergie.

Les entreprises ou les collectivités territoriales peuvent signer des conventions spécifiques avec EDF pour rentrer dans une démarche de réduction continue de leur consommation d'énergie et d'électricité en particulier. Ces conventions aboutissent :

- à l'installation de solutions performantes : moteur haut rendement ou à vitesse variable, Eclairage public à LED, isolation, climatisation performante, rideau de nuit sur les meubles frigorifiques de vente, ....
- à la mise en place d'un dispositif de management de l'énergie (ISO 50001) garantissant les économies d'énergie dans la durée.

En 2014, les actions mises en œuvre ont permis l'accompagnement des clients d'EDF dans les domaines suivants :

- Installation de 3 624 chauffe-eau solaires
- Pose de 92 943 m<sup>2</sup> d'isolant
- Installation de 1 541 climatiseurs performants
- Vente de 1 307 multiprises coupe-veille
- Distribution de 4 157 économiseurs d'eau (se traduisant par des économies d'énergie pour les foyers équipés en chauffe-eau électrique)
- Vente de 74 784 LBC et 15 394 LED
- Distribution gratuite aux clients bénéficiant du tarif TPN de 93 684 LBC
- certification ISO 50 001 de la sucrerie Gardel par l'AFNOR

Les clients entreprises et collectivités ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé qui s'est traduit par la mise en œuvre de 19 conventions de partenariat.

Au global, les aides versées par EDF en 2014 au titre des aides à l'investissement dans des équipements économe en énergie s'élèvent à 3,7 millions d'euros.



### B.3.4 LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SOLIDARITE

#### Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les FSL sont gérés par les départements qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. EDF cofinance ces fonds dans le cadre de conventions signées dans chaque département par un ensemble de partenaires.

À ce titre, EDF participe au financement du FSL pour le département de la Guadeloupe à hauteur de 110000 Euros

<b>Participation EDF au FSL (k€)</b>	2013	<b>2014</b>	Variation (en %)
Département	110	<b>110</b>	0%

#### Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

<b>Bénéficiaires du TPN (nombre)</b>	2013	<b>2014</b>	Variation (en %)
Concession	22311	<b>29458</b>	32%

## B.4 L'ANCRAGE TERRITORIAL ET LES ACTIONS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

EDF entretient avec les autorités concédantes et les collectivités une relation de proximité afin de répondre au mieux à leurs attentes. Chaque collectivité dispose ainsi d'un interlocuteur privilégié qui est chargé d'accompagner au quotidien les élus ou leurs représentants.

Les actions en faveur de l'environnement sont une des composantes essentielles de ce dialogue qu'EDF souhaite développer. Que ce soit pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement afin d'en réduire l'impact visuel ou pour la protection de la biodiversité, EDF agit au plan local.

ERDF affirme son ancrage dans le territoire à travers son engagement d'entreprise citoyenne et responsable et ses actions de solidarité, de partenariat et de sponsoring.

### B.4.1 LA PRESENCE D'EDF SUR LE TERRITOIRE

#### L'accompagnement des projets de territoire

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'EDF porte des aspects d'efficacité énergétique, de protection de l'environnement sur des aspects techniques. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

#### **Illustration et commentaires :**

Reconduction du partenariat entre l'ADEME, EDF et la Région en faveur de la maîtrise de l'énergie

Notons quelques chantiers en partenariat tels que :

Travaux d'isolation du nouveau centre gérontologique du Raizet, de l'école maternelle de Trois Rivières, et de l'Agence Pole Emplois de Baie Mahault.

Parrainage de la classe prépa de la CCI à l'entrée aux écoles de commerces, parrainage de l'école ingénieur de Fouillole

#### La contribution au développement économique local

EDF Archipel Guadeloupe a une grande contribution dans l'économie locale.

Sa présence se traduit, notamment, par la passation de nombreux marchés avec les entreprises locales.

Concernant le domaine travaux réseaux, les entreprises avec lesquelles EDF a travaillé sont les suivantes: BECL, GRC, SOPLOMBELEC, XERIA, EIFFAGE, GETELEC, LARNEY & FILS, ETUDES SERVICES, SWITCH ENERGIE, INTECH ANTILLES, SAHA.

#### La sécurité des tiers et la prévention des accidents par électrification

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques du distributeur, EDF déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs.

Tels que l'organisation, le 10 octobre 2014 d'un forum santé sécurité à destination des partenaires économiques et entreprises.

De plus, l'organisation du 17 au 21 février 2014, d'un séminaire sur l'élagage avec communication aux entreprises du nouveau CET travaux sous tension et du nouveau CCP (Carnet de prescription au personnel)

## B.4.2 LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %)	Concession	
	2013	2014
En agglomération	99%	100%
Hors agglomération	98%	98%
En zone classée	0%	0%
<b>Total</b>	<b>99%</b>	<b>99%</b>

La participation d'EDF au financement des travaux d'intégration des ouvrages existants dans l'environnement (article 8)

Pour l'année 2014, la contribution d'EDF au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante s'est élevée à 308..k€.

**Cette participation a notamment fait l'objet des versements suivants :**

Date et nature des travaux	Versements EDF (en k€)
<b>ENFOUISSEMENT RESEAUX BT AERIEN</b>	
02/03/2012 - Agence des 50 pas géométrique – Grand Bourg MG	1543
05/12/2011 - Beauséjour - Désirade	1433

### Autres actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité

- Guide de la biodiversité
- Partenariat avec : l'association Kaj Natirel ( Protection des tortues marines)  
le conservatoire régional botanique  
l'école de la mer



# ANNEXES



# 1. LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITE

## 1.1 LE RESEAU ET LA QUALITE DE DESSERTE

Situation globale du réseau au 31/12/2014

Réseau HTA (en m)	2013	Concession	
		2014	Variation (en %)
Réseau souterrain	1 365 610	1 396 838	2,29%
Réseau torsadé	652 159	621 563	-4,69%
Réseau aérien nu	3 639	3 980	9,37%
Réseau total aérien	648 520	617 583	-4,77%
<b>Total réseau HTA</b>	<b>2 017 769</b>	<b>2 018 401</b>	<b>0,03%</b>
<b>Taux d'enfouissement HTA</b>	<b>67,7%</b>	<b>69,2%</b>	<b>1,5%</b>

Postes HTA/BT (en nb)	2013	Concession	
		2014	Variation (en %)
Postes type rural	2 006	2 092	4,29%
Postes type urbain	494	514	4,05%
<b>Total postes HTA/BT</b>	<b>2500</b>	<b>2606</b>	
Dont postes sur poteau	635	597	-5,98%
Dont postes cabines hautes	5	4	-20,00%
Dont postes cabines basses	782	845	8,06%
Dont autres postes	1 078	1 160	7,61%

*Nota : La classification « rural » ou « urbain » du poste est fonction du régime rural ou urbain (au sens INSEE) de la commune sur le territoire de laquelle il est situé. Par ailleurs, le sous total "Dont autres postes" comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.*

Réseau BT (en m)	2013	Concession	
		2014	Variation (en %)
Réseau total souterrain	976 287	1 013 854	3,85%
Réseau total aérien	2 818 651	2 857 944	1,39%
dont réseau torsadé	2 766 054	2 809 485	1,57%
dont réseau aérien nu	52 597	48 459	-7,87%
dont fils nus de faible section	47 880	43 742	-8,64%
<b>Total Réseau BT</b>	<b>3 794 938</b>	<b>3 871 798</b>	<b>2,03%</b>
<b>Taux d'enfouissement BT</b>	<b>25,7%</b>	<b>26,2%</b>	<b>0,5</b>

Départs alimentant la concession	Concession		Variation (en %)
	2 013	2 014	
Longueur moyenne des 10 % de départs les plus longs (km)	49,41	47,20	-100,00%
Nombre moyen d'OMT par départ HTA aérien	4,3	4,30	0%

*OMT : Organe de Manœuvre Télécommandé*



Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

Ouvrages par tranches d'âge (en km ou en nb de postes)	Concession		
	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA/BT
< 10 ans	577,4	686,7	872
> 10 ans et ≤ 20 ans	438,5	825,1	435
> 20 ans et ≤ 30 ans	509,7	2 066,3	493
> 30 ans et ≤ 40 ans	196,1	227,6	135
> 40 ans			

Nota : s'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'ERDF, sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

### Les ouvrages mis en service en 2014

En 2014, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service (en m)	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
Souterrain	98 315	44 324	-54,9%
Torsadé	0	271	-
Aérien nu	0	61	-
<b>Total</b>	98 315	44 656	-54,6%
Dont pour information			
<i>Extension</i>	17 423	8 243	-52,7%
<i>Renouvellement<sup>5</sup></i>	2 817	3 502	24,3%
<i>Renforcement</i>	1 274	22 236	1645,4%

Canalisations BT mises en service (en m)	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
Souterrain	12 975	38 591	197,43%
Torsadé	2 356	45 289	1822,28%
Aérien nu	0	0	0,00%
<b>Total</b>	15 331	83 880	447,13%
Dont pour information			
<i>Extension</i>	12 090	23 000	90,24%
<i>Renouvellement</i>	1 395	6 300	351,61%
<i>Renforcement</i>	652	9 600	1372,39%

<sup>5</sup> L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

## Les perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés

## Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents	2013	Concession		Variation (en %)
		2014		
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	11,4	10,9		-4%
<i>Dont réseau aérien</i>	7,65	10,9		42%
<i>Dont réseau souterrain</i>	6,58	8,1		23%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	10,94	10,9		0%
<i>Dont réseau aérien</i>	10,32	10,27		0%
<i>Dont réseau souterrain</i>	12,8	11,32		-12%
Nombre de coupures sur incident réseau	414	421		2%
<i>Longues (&gt; à 3 min.)</i>	221	222		0%
<i>Brèves (de 1s à 3 min.)</i>	685	693		1%

## Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux	2013	Concession		Variation (en %)
		2014		
Nombre de coupures pour travaux				
<i>Nombre sur réseau BT</i>	409	471		15%
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	540	284		-47%
Temps moyen	104	224		115%

## Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT	2013	Concession		Variation (en %)
		2014		
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	12 054	8 383		-30%
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	12 054	8 393		-30%
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	7 626	5 264		-31%
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	89 085	81 852		-8%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	39 678	12 898		-67%

Nota : les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, ERDF et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).



## La fréquence des coupures

Fréquence des coupures	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
Fréquence des coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	3,32	2,83	-15%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	0,52	0,47	-10%

## Les départs en contrainte de tension

Un départ BT est en **contrainte de tension** lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+ 10 % ou - 10 %). Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA/BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (en %)	Concession	
	2013	2014
Taux de départs BT > 10 %	1,88 %	1,7%
Taux de départs HTA > 5 %	4 %	4%

## 1.2 LE RACCORDEMENT DES CLIENTS

### Le raccordement des consommateurs

Nombre de raccordements neufs réalisés	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	2040	1798	-12%
Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau	1950	1675	-14%
Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau	15	23	+53%
Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau	48	53	+10%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	27	34	+26%
En HTA	10	13	+30%

### Le raccordement des producteurs

36 kVA ont diminué de 14 % par rapport à 2013, avec 21 000 mises en services enregistrées en 2014.

L'activité de raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est caractérisée par les données suivantes :

Raccordement d'installations de production individuels neufs réalisés	Concession		Variation (en %)
	2013	2014	
Raccordements sans adaptation de réseau	143	56	-60%
Raccordements avec adaptation de réseau	0	0	0

## 1.3 LA QUALITE DES RELATIONS ET DES SERVICES

### La satisfaction des clients concernant la fourniture

Chaque année EDF confie à TNS Sofres, l'institut de sondage, une enquête de satisfaction de l'ensemble des clients. Cette enquête réalisée par téléphone, a lieu deux fois par an pour les particuliers et les professionnels et une fois par an pour les entreprises et collectivités locales.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients « Particuliers » :

#### Satisfaction des clients particuliers concernant la qualité de fourniture et les services associés (en %)

	2013	2014
Particuliers et Professionnels	83,2	63,5
Entreprises et Collectivités	70,8	74,4

### La gestion des réclamations

Au périmètre de la concession, les réclamations se décomposent de la manière suivante sur le segment des clients particuliers :

Répartition des réclamations par type (en %)	Concession	
	2013	2014
Raccordements	4	4
Relève et facturation	39	24
Accueil	2	1
Interventions techniques	5	8
Qualité de la fourniture	1	3
Sécurité des ouvrages	45	57
Autres	4	3
Total	100%	100%

*Des actions d'amélioration ont été engagées pour fluidifier le processus de traitement des réclamations et ainsi mieux respecter l'engagement de délai. Les résultats ont nettement progressé et sont en rupture avec les années précédentes*

## Les autres indicateurs de la qualité de service aux usagers du réseau

Prestations et interventions techniques (en %)	Région	
	2013	2014
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standards ou convenus	5 jours	5 jours
Taux de résiliation dans les délais standards ou convenus	8 jours	11 jours

## 2. LA LISTE DETAILLEE DES TRAVAUX REALISES EN 2014

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par EDF en 2014.

### Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

Commune	Libellé Travaux	HTA (m)	BT (m)	Montant des dépenses en 2014 (en k€)
ABYMES	Collectif Antillopole SEMSAMAR	650	1500	195
ABYMES	Alimentation ZAC Tranche 4 Dothemare	750	1200	152
ABYMES	Collectif ALIZEA Dugazon	28	367	107
ABYMES	Extension-Renforcement CEA	238	5	80
ABYMES	Tarifs Bleu + SEMAG Kann'Ope	0	220	42
ABYMES	Collectif SEMAG Ilot 3 Boissard Sonis	0	475	38
ABYMES	Extension BT Bourgeois	0	126	10
ABYMES	Extension BT Lanclume	0	101	9
ABYMES	Extension BT Hilaire	0	100	8
ABYMES	Tarif Bleu + SAS INFO Transit	0	136	5
ABYMES	Extension BT Cely	0	109	4
BAIE-MAHAULT	Collectif SP HLM Moudong	15	650	111
BAIE-MAHAULT	Collectif Forest Immo Zac Grande Voie	31	90	59
BAIE-MAHAULT	Poste privé Tarif Vert Fond Sarail	830	0	57
BAIE-MAHAULT	Tarif Bleu + Antilles Métal Jarry	0	278	50
BAIE-MAHAULT	Collectif Agathon SEMAG Jarry	0	250	32
BAIE-MAHAULT	Tarif Bleu + SCI DELTA Jarry	0	130	19
BAIE-MAHAULT	Tarif Bleu + Plomberie DOM Jarry	0	120	18
BAIE-MAHAULT	Extension BT Moudong Auguste	0	160	16
BASSE-TERRE	Collectif 40 logements Mont Caraibes	0	880	89
BASSE-TERRE	Tarif Bleu + DEAL Basse-Terre	160	8	50
BASSE-TERRE	Tarif bleu + Collège Campenon	0	90	20
CAPESTERRE BE	Poste privé Tarif Vert Hopital	3250	0	442
POINTE A PITRE	Poste privé Tarif Vert Stade	70	0	12
POINTE NOIRE	Poste privé Tarif Vert Beuperthuy	80	0	10
SAINT-CLAUDE	Collectif ESDRAS Saint-Claude	0	100	9
SAINTE-ANNE	Poste privé Tarif Vert EHPAD Bois Jolan	1641	0	81
SAINTE-ROSE	Producteur TB+ Boulangerie La Relève	0	76	10
SAINT-LOUIS	Poste privé Tarif Vert EHPAD St-Louis	500	0	43
SAINT-LOUIS	Collectif SEMSAMAR Chalet	0	220	17

Les travaux en HTA			
CHANTIER	PRINCIPALE COMMUNE	DEPENSES (€)	AVANCEMENT
PT/JSE/CELINEY JALOUSY	ABYMES	131 447,00	100%
PT/JSE/CREATION POSTE GENERAL DELACROIX	ABYMES	35 112,53	94%
PRA/HTA-AIRBUS LOUEUR	ABYMES	23 256,29	100%
PT/JSE/MISE EN CONFORMITE POSTE ALOUETTE	ABYMES	22 931,98	100%
PT/Renouvellement CPI Dugazon	ABYMES	4 596,76	33%
PT/JSE/Déplcmt CABLE HTA PONT DE CHAZEAU	ABYMES	3 524,55	100%
PT/KLM/BOUCLAGE HTA LELETTE & NOFRAG	ABYMES	1 957,71	100%
PT/XX/Restructuration HTA Aval Blanchard	ANSE BERTRAND	401 815,02	47%
PT/MSO/Fiabilisation HTA Campêche	ANSE BERTRAND	121 625,29	100%
PT/MSO/Fiabilisation HTA Gros Cap	ANSE BERTRAND	107 153,17	100%
PT/MSO/Fiabilisation départ HTA CALVAIRE	BAIE MAHAULT	331 086,32	92%
PT/DJL/Ddblmt Dpt HTA PROTO & CREAT Dpt	BAIE MAHAULT	8 650,52	3%
PT/HRI/MISE EN SOUT. SCHOELCHER HTA	BAILLIF	34 843,12	97%
PT/AJW/FIABILISATION ANTENNE BOLOGNE	BAILLIF	4 360,00	100%
PT/Renouvellement CPI Caux-Belost	BASSE TERRE	6 066,65	13%
PT/AJW/FIABILISATION BIRLOTON	BOUILLANTE	49 672,86	100%
PT/MSO/RENF DEP DOYON-GOY A CAP-BTA S	CAPESTERRE BE	1 666 070,08	83%
PT/MSO/RENF HTA DOYON BEAUPLAN/SAUSSAYE	CAPESTERRE BE	155 706,61	100%
PT/MSO/Renouvellement HTA Départ GOYAVE	CAPESTERRE BE	67 450,20	63%
PT/AJW/Déviation ravine CACAO	CAPESTERRE BE	10 953,20	100%

<b>D2/RAH/MISE EN CONFORMITE MORNE DES PERE</b>	CAPESTERRE MG	4 902,30	100%
<b>PT/MSO/CREATION HTAS REJOUI - LOUISE DEP</b>	GOSIER	71 384,46	100%
<b>PT/MSO/CREATION DEPART ST-FELIX &amp; MASSIC</b>	GOSIER	46 154,85	100%
<b>PT/DJL/RENOUVELLEMENT BT DUNOYER</b>	GOSIER	5 155,96	100%
<b>PT/MSO/DEDOUB DEP GOURB-BTS</b>	GOURBEYRE	118 387,11	99%
<b>PT/AJW/RECONSTRUCTION VALEAU - MOSCOU</b>	GOURBEYRE	63 081,97	99%
<b>PT/AJW/Dérivation Grande Savanne</b>	GOURBEYRE	38 458,98	100%
<b>PT/PRA/FIABILISATION CHARLES-FAUP</b>	GRAND BOURG	140 511,21	100%
<b>PT/JSE/Dédoublément départ campeche</b>	MORNE A L'EAU	395 301,70	94%
<b>PT/PRA/Dédoublément départ HTA Grippon</b>	MORNE A L'EAU	314 599,64	100%
<b>PT/JSE/Dedoublément Départ JABRUN</b>	MORNE A L'EAU	268 685,30	42%
<b>PT/MSO/FIAB AVAL MARIEUL-BTS</b>	MORNE A L'EAU	253 267,19	97%
<b>PT/MSO/Bouclage IFAC-DUFLO</b>	PETIT BOURG	7 103,70	100%
<b>PT/XX/Renforcement tête départ Blanchard</b>	PETIT CANAL	315 708,42	30%
<b>PT/AJW/FIABILISAT LOT TYROLIEN - BELLEVU</b>	POINTE NOIRE	36 967,17	100%
<b>PT/XX/Dédoublément départ Pointe Noire</b>	POINTE NOIRE	34 728,84	2%
<b>PT/AJW/DEPLT &amp; RENFORT POSTE MORNE HOUEL</b>	SAINT CLAUDE	7 936,85	100%
<b>PT/JSE/FOLLE ANSE DESMARAIS</b>	SAINT LOUIS	492 638,96	100%
<b>PT/JSE/IACM 26H GOVERLO</b>	SAINT LOUIS	159 321,17	100%
<b>PT/PRA/RENFORCEMENT H61 GOVERLO</b>	SAINT LOUIS	1 693,37	100%
<b>NDO/RENOUV DPT HTA TASSIUS &amp; DURIVAGE</b>	SAINTE ANNE	157 543,87	99%



<b>PT/DJL/BOUCLAGE SECRETAN-SINOBOLO</b>	SAINTE ANNE	83 678,39	68%
<b>PT/MSO/FIABILISAT AVAL DRR GALBAS - DESH</b>	SAINTE ANNE	33 140,05	100%
<b>PT/MSO/DEPL ENTRE PLAISANCE-DUPRE-HTAS</b>	SAINTE ANNE	11 656,70	100%
<b>PT/NDO/Ddblmt Dpt HAT LEOTARD &amp; CREAT Dp</b>	SAINTE ROSE	51 137,19	100%
<b>PT/JSE/RECONSTR LA BOUCAN SUR STE ELISE</b>	STE ROSE	11 206,19	100%
<b>PT/DJL/MISE EN SECURITE HTA TRONCON JAC</b>	TROIS RIVIERES	49 627,77	100%
<b>T/AJW/PASSAGE EN SOUT LES PLAINES</b>	POINTE NOIRE	46 526,88	100%
<b>PT/AJW/Reprise HTA La Voute</b>		20 238,06	70%

Les travaux dans les postes		
POSTE SOURCE	LIBELLE DU CHANTIER	REALISATION(€)
TROIS RIVIERES	CREATION DE POSTE SOURCE	2 748 752,73
BOUILLANTE	RENOUVELLEMENT TRANCHE LIGNE ET CBO	1 549 247,39
MARIE GALANTE	RENOUVELLEMENT DU POSTE	930 159,80
RAIZET	RENOUVELLEMENT RAME ET PROTECTIONS HTA	763 898,72
POINTE JARRY	RACCORDEMENT DE LA NOUVELLE CENTRALE	409 151,21
RIVIERE SENS	RENOUVELLEMENT JEUX DE BARRE HTB	400 272,72
BESSON	MISE EN CONFORMITE FOSSE TRANSFOS	244 557,29
TROIS RIVIERES	CREATION DE POSTE SOURCE	2 748 752,73
BOUILLANTE	RENOUVELLEMENT TRANCHE LIGNE ET CBO	1 549 247,39
MARIE GALANTE	RENOUVELLEMENT DU POSTE	930 159,80
RAIZET	RENOUVELLEMENT RAME ET PROTECTIONS HTA	763 898,72
POINTE JARRY	RACCORDEMENT DE LA NOUVELLE CENTRALE	409 151,21
RIVIERE SENS	RENOUVELLEMENT JEUX DE BARRE HTB	400 272,72
BESSON	MISE EN CONFORMITE FOSSE TRANSFOS	244 557,29
RIVIERE SENS	RENOUVELLEMENT TRANCHES TG TR)	177 278,46
BAIE MAHAULT	POSTE SOURCE DE BAIE MAHAULT (MISE EN CONFORMITE)	158 132,53
SAINTE ROSE	MALTEN	99 720,60
PETIT PEROU	MALTEN	92 028,00
BESSON	MISE A NIVEAU CONDENSATEURS	82 486,55
BLANCHET	RENOUVELLEMENT BT	46 026,18
JARRY SUD	RENOUVELLEMENT CONTROLE COMMANDE	40 423,05

<b>Les travaux BT</b>			
<b>CHANTIER</b>	<b>PRINCIPALE COMMUNE</b>	<b>DEPENSES 2014</b>	<b>AVANCEMENT</b>
<b>PT/JSE/CREATION POSTE GENERAL DELACROIX</b>	ABYMES	35 112,53	94%
<b>PT/DJL/RENOUVELLEMENT BT DUNOYER</b>	GOSIER	5 155,96	100%
<b>PT/DJL/Renouvellement BT poste CASTEL</b>	LAMENTIN	14 560,17	100%
<b>PT/XX/Renouvellement BT Tour Miquel</b>	POINTE A PITRE	2 132,91	76%
<b>PT/PRA/Mise en conformité Poste GOVERLO</b>	SAINT LOUIS	1 693,37	100%
<b>PT/Renouvellement BT Saint Hilaire- BTAA</b>	GOSIER	11 826,21	100%
<b>PT/DJL/Reprise réseaux BT Morne Savon</b>		23 224,98	100%
<b>PT/AJW/Reprise HTA La Voute</b>		20 238,06	70%

## Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de : renforcement des réseaux, de modernisation des réseaux, de sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

Chantiers	Principale commune	Dépenses(€)2014	Km	Avancement	Type d'opération
PT/JSE/CREATION POSTE GENERAL DELACROIX	Abymes	35 112,53	0,6	94%	Renforcement
PT/XX/Restructuration HTA Aval Blanchard	Anse Bertrand	401 815,02	6,3	47%	Renforcement
PT/MSO/Fiabilisation HTA Campêche	Anse Bertrand	121 625,29	6,5	100%	Renforcement
PT/MSO/Fiabilisation HTA Gros Cap	Anse Bertrand	107 153,17	4	100%	Renforcement
PT/DJL/Ddblmt Dpt HTA PROTO & CREAT Dpt	Baie Mahault	8 650,52	2,9	3%	Renforcement
PT/MSO/RENF DEP DOYON-GOY A CAP-BTA S	Capesterre BE	1 666 070,08	43	83%	Renforcement
PT/MSO/RENF HTA DOYON BEAUPLAN/SAUSSAYE	Capesterre BE	155 706,61		100%	Renforcement
PT/MSO/DEDOUB DEP GOURB-BTS	Gourbeyre	118 387,11	13,3	99%	Renforcement
PT/JSE/Dédoublément départ campeche	Morne à l'eau	395 301,70	6,4	94%	Renforcement
PT/PRA/Dédoublément départ HTA Grippon	Morne à l'eau	314 599,64	8,6	100%	Renforcement
PT/XX/Renforcement tête départ Blanchard	Petit Canal	315 708,42	6,3	30%	Renforcement
PT/JSE/DEDOUBLEMENT TETE DEPART BLANCHAR	Petit Canal	120 470,30	9,8	100%	Renforcement
PT/XX/Dédoublément départ Pointe Noire	Pointe Noire	34 728,84	11	2%	Renforcement
PT/AJW/DEPLT & RENFORT POSTE MORNE HOUEL	Saint Claude	7 936,85	0,1	100%	Renforcement
PT/NDO/Ddblmt Dpt HAT LEOTARD & CREAT Dp	Sainte Rose	51 137,19	7,7	100%	Renforcement
PT/Renouvellement CPI Dugazon	Abymes	4 596,76	0,09	33%	Modernisation
PT/Renouvellement CPI Caux-Belost	Basse Terre	6 066,65	0,4	13%	Modernisation
PT/MSO/Renouvellement HTA Départ GOYAVE	Capesterre BE	67 450,20	1	63%	Modernisation
PT/DJL/RENOUVELLEMENT BT DUNOYER	Gosier	5 155,96	0,04	100%	Modernisation
PT/AJW/RECONSTRUCTION VALEAU - MOSCOU	Gourbeyre	63 081,97	13,8	99%	Modernisation
PT/AJW/Dérivation Grande Savanne	Gourbeyre	38 458,98	0,3	100%	Modernisation
PT/JSE/IACM 26H GOVERLO	Saint Louis	159 321,17	1,8	100%	Modernisation
PT/PRA/RENFORCEMENT H61 GOVERLO	Saint Louis	1 693,37	0,1	100%	Modernisation
NDO/RENOUV DPT HTA TASSIUS & DURIVAGE	Sainte Anne	157 543,87	2,5	99%	Modernisation
PRA/HTA-AIRBUS LOUEUR	Abymes	23 256,29	0,06	100%	Sécurisation
PT/KLM/BOUCLAGE HTA LELETTE & NOFRAG	Abymes	1 957,71	0,6	100%	Sécurisation

(Suite) Chantiers	Principale commune	Dépenses (€) 2014	km	Avancement	Type d'opération
PT/AJW/FIABILISATION ANTENNE BOLOGNE	Baillif	4 360,00	1,1	100%	Sécurisation
PT/JSE/Dédoulement Départ JABRUN	Morne à l'eau	268 685,30	3,3	42%	Sécurisation
PT/MSO/Bouclage IFAC-DUFLO	Petit Bourg	7 103,70	2	100%	Sécurisation
PT/DJL/BOUCLAGE SECRETAN-SINOBOLE	Sainte Anne	83 678,39	1,3	68%	Sécurisation
T/AJW/PASSAGE EN SOUT LES PLAINES	Pointe Noire	46 526,88	0,4	100%	Sécurisation
PT/AJW/Reprise HTA La Voute		20 238,06	0,5	70%	Sécurisation
PT/JSE/CELIGNY JALOUSY	Abymes	131 447,00	6,7	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/MSO/Fiabilisation départ HTA CALVAIRE	Baie Mahault	331 086,32	9	92%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/HRI/MISE EN SOUT. SCHOELCHER HTA	Baillif	34 843,12	3,6	97%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/AJW/FIABILISATION BIRLOTON	Bouillante	49 672,86	1,8	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/MSO/CREATION HTAS REJOUI - LOUISE DEP	Gosier	71 384,46	5,4	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/MSO/CREATION DEPART ST-FELIX & MASSIC	Gosier	46 154,85	13,8	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/PRA/FIABILISATION CHARLES-FAUP	Grand Bourg	140 511,21	14,9	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/MSO/FIAB AVAL MARIEUL-BTS	Morne à l'eau	253 267,19	12,3	97%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/AJW/FIABILISAT LOT TYROLIEN - BELLEVU	Pointe Noire	36 967,17	1,9	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/JSE/FOLLE ANSE DESMARAIS	Saint Louis	492 638,96	2,4	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/MSO/FIABILISAT AVAL DRR GALBAS - DESH	Sainte Anne	33 140,05	9,3	100%	Prévention Aléa Cyclonique
PT/JSE/RECONSTR LA BOUCAN SUR STE ELISE	Ste Rose	11 206,19	4	100%	Prévention Aléa Cyclonique

## Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

Chantiers	Commune principale	Dépenses 2014	km	Avancement	Type d'opération
PT/AJW/Déviation ravine CACAO	Capesterre BE	10 953,20	6		Obligations réglementaires
PT/MSO/DEPL ENTRE PLAISANCE-DUPRE-HTAS	Sainte Anne	11 656,70	2,1	100%	Obligations réglementaires